

Le CHALAUTRIER



Au plus proche
des Chalautriers



Les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

- Les mardis et jeudis de 16h00 à 18h30
- Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 11h00

mairie@chalautrelapetite.fr

01 64 00 18 76

ÉTÉ 2021

Le CHALAUTRIER

Sommaire

Le mot du Maire	P 2
Au plus proche des Chalautriers	P 3
Une page d'histoire	P 13
Les commémorations	P 16
Les travaux	P 18
Les comptes rendus des séances du CM	P 20
L'école	P 43
L'animation	P 44
Le foyer rural	P 48
Culture et Animation	P 51
Informations pratiques et quelques dates.....	P 52
Point environnement	P 60
Petit moment de détente	P 64
Etat civil	P 65
Numéros utiles	P 66

LE MOT DU MAIRE

Chères Chalautrières, chers Chalautriers,

Nous voici déjà à la rentrée ! J'espère que vous avez bien profité de la saison estivale qui s'achève, malgré les contraintes d'ordre climatique et sanitaire qui l'ont marquée.

Durant le premier semestre écoulé, nous avons continué, mon équipe et moi-même à travailler pour le bien-être de notre communauté. Ainsi, en matière de voirie, nous avons achevé les travaux engagés fin 2020 dans le cadre du contrat rural, avec l'aménagement du débouché sur la route départementale, de la sortie du parking de la salle polyvalente et de la rue longeant l'arrière de cette salle.

Un essai de jachère fleurie a été mis en place au niveau de cette intersection. Vos premières réactions sont très positives. Nous serons amenés à pérenniser et étendre ce mode d'embellissement à d'autres secteurs de la commune. Toujours en matière d'embellissement, les travaux de remise en peinture des barrières de sécurité implantées au centre du village vont reprendre.

Le terrain d'évolution et de détente de la rue du stade a été mis en sécurité avec la suppression des anciennes cages de but et des poteaux métalliques pouvant constituer une source d'accident pour les jeunes enfants et adolescents. Deux nouvelles cages de but y ont été installées ainsi qu'une table de pique-nique. Une réflexion est par ailleurs amorcée sur le devenir de l'actuel terrain de tennis.

Tous les jeudis matin, le village s'anime avec le marché sur la place du Corps de garde. Cette occasion de faire ses achats, de se rencontrer et de discuter est saluée par beaucoup d'entre vous. Ensemble, continuons à la faire vivre.

Les festivités du 14 juillet, reportées au dimanche suivant 18 juillet en raison de la météo, ont été un succès, grâce à vous tous et en particulier à tous ceux qui ont volontiers donné de leur temps pour leur organisation. Un grand merci à tous.

En cette rentrée, d'autres rendez-vous se profilent : les 18 et 19 septembre, la course cycliste « Challenge d'Ile de France » organisée par la Team 94 traversera le village. Les journées européennes du Patrimoine (18 et 19 septembre) seront également l'occasion de venir découvrir les vitraux de l'église communale qui seront illuminés. Le 26 septembre, vous aurez également la possibilité d'assister à la représentation d'un spectacle donné par la compagnie de théâtre Errance, dans le cadre de la politique de développement culturel mise en œuvre conjointement par la communauté de communes du Provinois et plusieurs de ses communes membres dont Chalautre la Petite.

Ce premier semestre a également été positif pour notre village qui a vu s'installer en son sein plusieurs familles. Elles participent au rajeunissement et au dynamisme de notre communauté. Bienvenue à elles ! Les effectifs de notre école intercommunale sont en nette progression et nous ont conduits à ouvrir une classe primaire supplémentaire sur le site de Soisy-Bouy. L'équipe d'enseignants a été pour cela renforcée avec l'affectation d'un professeur des écoles.

Le présent numéro du Chalautrier qui vous est proposé rassemble beaucoup d'autres informations qui je l'espère vous seront utiles. Je vous en souhaite bonne lecture. Vous pouvez bien sûr, si vous le souhaitez, nous aider à l'améliorer en nous communiquant vos observations et suggestions.

Bien à vous.

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur

Alice et Julia



Au détour d'un panneau d'affichage dans notre village, voici ce que nous avons pu lire :

« Pour la nature, contre la pollution.

Chers habitants de la ville de Chalautre-la-Petite. Ne soyez pas si cruels. Nous avons besoin de la nature. Il faut être contre la pollution. Ramassons les déchets ! Conservons la nature ! Aidez-la ! Protégez-la ! La nature vous aide à vivre, aidez-la à votre tour. Continuez à la garder intacte. Faites une collecte de déchets dans les rues, dans les bois. S'il vous plaît aidez-nous, écoutez-nous, conservez la nature. Ne faites pas de mal aux animaux ni à la nature. Ne jetez rien par terre. Je vous en prie. »

Alice, 8 ans et Julia, 6 ans.

Ce petit mot ne nous a pas laissé indifférents et nous avons voulu connaître un peu plus ces deux fillettes qui se préoccupent tant de l'environnement. Voici leur réponse :

« Chers habitants de Chalautre-la-Petite nous avons écrit ce mot car nous avons envie de partager ce qu'on fait et que vous soyez avec nous pour conserver la nature, pour ne pas empoisonner les animaux marins ou terrestres et pour que vous aussi vous ayez l'idée de garder la nature si belle. »

***Alice et Julia, vous avez raison, il faut préserver notre environnement.
Nous organiserons prochainement une journée de nettoyage de la nature
dans notre commune.***

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur

L'interview de Monsieur Bernard BARBIER

En ce nouveau numéro de votre Chalautrier, nous continuons notre rencontre auprès des anciens de notre village à travers une interview réalisée le 18 mars, dans le respect des gestes barrières, par Constant Roulet, 17 ans. Et aujourd'hui, c'est Monsieur Barbier, 92 ans, qui est mis à l'honneur :

Bonjour Monsieur Barbier, merci d'avoir accepté de répondre à mes questions !

Avec plaisir, c'est un honneur d'être dans le Chalautrier ! Maintenant, il faut que j'arrive à me souvenir de tout. *(Il rigole)*

Mais oui, vous allez réussir, j'en suis persuadé ! Pouvez-vous me parler de votre enfance et de votre parcours ?

Alors, je suis né en 1929, à Chalautre la Petite même, où j'ai passé mon enfance. Mon père avait d'ailleurs une ferme Route d'Hermé en haut du village ! De mon côté, durant mon enfance, j'ai été enfant de chœur [enfant qui se tient dans le chœur pendant les offices pour servir le prêtre] auprès de Monsieur le curé. Puis après mon certificat d'étude, je travaillais dans la ferme de mon père mais quand elle a été reprise par ma sœur, j'ai travaillé dans le bâtiment : je me chargeais de transporter les matériaux, le ciment etc.

D'accord, et je vois que votre femme est présente. Bonjour madame, avez-vous vécu la même enfance que votre mari ?

Je suis née 3 ans avant mon mari, c'est-à-dire en 1926, mais je ne suis arrivée à Chalautre-la-Petite qu'en 1967 car mon ex-mari travaillait dans l'agriculture. Mais moi je travaillais à Provins, chez un grossiste situé Avenue de la Voulzie.

Et vous alliez à Provins à pied ?

Oui, tout à fait ! J'y allais à pied, avec une grande côte, et je revenais à pied. La route n'existait pas, les chemins de fer n'étaient pas les mêmes ! D'autant plus que je n'ai jamais passé mon permis !

Ah oui, il fallait être sportif à votre époque ! Et Monsieur Barbier, vous me disiez que vous êtes né à Chalautre-la-Petite, avez-vous donc suivi votre scolarité à Chalautre ? L'école existait-elle ?

Oui tout à fait ! L'école était d'ailleurs au même endroit que maintenant. L'institutrice vivait à Courton-le-haut et venait tous les jours à vélo. Pour le certificat d'étude, j'ai dû le passer à Provins, dans l'école Raymond Louis, pendant la guerre. Pour l'anecdote, à cette période, les restaurants étant fermés, on a fait un pique-nique au Jardin Garnier à Provins avec mes amis, on n'a pas regardé l'heure et on est arrivé en retard à l'épreuve de dessin de l'après-midi pour notre certificat d'étude. *(Il rigole)*

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur

L'interview de Monsieur Bernard BARBIER

(Je souris) Vous me parlez de l'école qui est toujours restée au même endroit, y a-t-il eu dans le passé d'autres structures et notamment des commerces ?

Oui ! Il me semble qu'il y avait des coopérateurs qui venaient dans le village à une époque ! Puis il y avait une boulangerie à côté du corps de garde qui faisait du pain et des pâtisseries et qui livrait le pain à Soisy-Bouy. Enfin, il y avait un bar qui faisait aussi épicerie et aussi restaurant quand l'établissement a été repris par le fils.

Et au niveau des maisons, dans le village, y en a-t-il eu davantage avec le temps ?

Oh oui ! La limite a vraiment été la Seconde Guerre Mondiale [1939-1945]. Avant le village était composé de vieilles maisons, dont certaines existent encore aujourd'hui et surtout des fermes : il y avait environ 10 fermes dans le village, et on pouvait aller chercher le lait, le matin ou le soir ! C'était vraiment une autre époque. Puis après la guerre, il y a eu beaucoup beaucoup de construction de maisons et le village n'a pas arrêté de s'agrandir ! Il y avait aussi un moulin en fonction qui faisait tourner une roue dans le ruisseau d'ailleurs toujours nommé Ru des Méances. Et en parlant du ruisseau, de nombreux lavoirs longeaient celui-ci, certains existent encore mais d'autres ont été détruits comme celui de la Rue des Moulins : les gens venaient parfois de loin avec des brouettes remplies pour laver le linge et ça permettait aux gens, enfin aux femmes (*il rigole coupablement*), de discuter entre elles.

Ah oui, ça créait du lien ! Mais vous me parlez de la Guerre, pouvez-vous m'en dire plus ?

Ah oui, à Chalautre, on a bien connu la guerre et notamment l'occupation. La France était « occupée » certes mais au vrai sens du terme. Les allemands dirigeaient tout et se croyaient chez eux. Il m'arrivait de les voir se laver les pieds dans le ruisseau mais ils avaient très peur des américains. Quand les américains sont arrivés de Bray sur Seine, on entendait les allemands tirer des Grattons, à Poigny. Et parfois, ils ordonnaient des rassemblements sur la place de la mairie par les gardes champêtres avec des tambours et ils venaient vérifier dans les maisons s'il ne restait personne, sinon ils fusillaient. Et certains ont été emmenés sur la route de Sourduin et on ne les a plus jamais revus [*exécution du 27 août 1944*]. C'était d'une violence extrême. Heureusement, j'ai pu me cacher dans les bois en vitesse. Mais j'ai aussi vu 70 chevaux morts en train d'être enterrés. C'était horrible. Il y avait des moments plus gais aussi, où des concerts étaient organisés pour récolter des fonds et les envoyer sous forme de colis aux prisonniers/otages.

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur

L'interview de Monsieur Bernard BARBIER

Vous avez vraiment vécu deux époques complètement distinctes...

Oui et en réalité, plus que 2 ! Parce qu'entre la guerre et aujourd'hui, énormément de choses ont changé, et à Chalautre aussi ! Avant, on connaissait tout le monde, le prénom et le nom des commerçants de chaque rue alors qu'aujourd'hui plus du tout. Il y avait aussi un bal à Chalautre, dans l'épicerie, où une fois par mois, il y avait un orchestre, on dansait le tango, le paso doble et le rock ! Chacun avait son potager, ses vignes, faisait son vin, du vin rouge notamment. Les animaux se promenaient dans les rues, alors qu'aujourd'hui ce sont les autos. C'était vraiment un monde différent de la guerre et d'aujourd'hui. On voulait vraiment oublier la guerre et être enfin heureux !

Et aujourd'hui, comment occupez-vous vos journées ?

Aujourd'hui, je reste chez moi avec ma femme mais je continue à m'informer sur le monde, avec le Parisien notamment, quotidiennement avec un esprit critique avisé (il rigole). Malheureusement, je ne conduis plus mais j'avais 1 belle Ford Fiesta ! Ah non 2 même ! 2 Ford Fiesta dont j'étais très fier à l'époque !

Merci d'avoir répondu à mes questions, ce fut un honneur pour moi !

Pour moi de même !

Nous nous sommes quittés l'un et l'autre ravis de ce moment d'échange, moi d'en avoir appris plus sur le passé de mon village et Monsieur Barbier, de s'être souvenu de son passé et de l'avoir transmis.

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur



Après des mois d'attente et les événements survenus dans notre ancien local, grâce au soutien de la Mairie en particulier Madame Bellache, maire de la commune de Chalautre-La-Petite, un nouveau lieu d'accueil ouvre ses portes dès la mi-août.

La Maison d'Assistantes Maternelles Les Jeunes Pousses située au 10 résidence du Paradis, pourra accueillir vos tout-petits de la naissance à 6 ans dans un cadre familial, sécurisant et épanouissant. Joignable au : 09 80 83 82 40

Qui sommes-nous ?

Amélie, auxiliaire de puériculture, et Julie, aide soignante, toutes deux en reconversion professionnelle, ont décidé de créer **l'Association Les Jeunes Pousses** avec la forte ambition d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance qui soit synonyme de respect, de bienveillance et d'épanouissement. **'Les Jeunes Pousses'**, un nom symbolique parce qu'Amélie et Julie ont à cœur de montrer la valeur et les bénéfices d'un accompagnement à la parentalité bienveillant ainsi que la richesse d'une relation collaborative de confiance (parents - enfants - professionnelles), qui permettra à « ces Jeunes Pousses » de devenir des adultes contributeurs d'une société meilleure.

« Il n'y a pas de petits gestes pour changer notre monde, exceptés ceux que l'on ne fait pas » Mère Teresa.

Associer éco responsabilité et bien-être de l'enfant sont nos deux missions principales.

Nous souhaitons mettre en place des pratiques éco-responsables permettant de réduire l'impact de la Mam sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des enfants.

Ainsi les enfants accueillis bénéficieront d'un environnement sain et d'activités plus créatives propices à leur épanouissement et à leur bonne santé.

ALIMENTATION, HYGIÈNE NATURELLE ET BIO : Nos menus variés et de saison, seront élaborés ensemble et confectionnés à la Mam à partir d'aliments frais respectant dans la mesure du possible les principes d'une agriculture bio ou raisonnée. Les circuits courts et le vrac seront privilégiés pour l'approvisionnement des aliments nécessaires à la fabrication des repas. Ainsi, nous favorisons le partenariat avec les acteurs locaux.

Nous utiliserons des couches lavables, produits d'hygiène et de soins naturels ou bio pour respecter la peau de l'enfant et limiter les problèmes de perturbateurs endocriniens, minimiser tout risque d'allergène (liniment, savon ph neutre...)

Les produits d'entretien et ménagers seront choisis parmi les plus naturels (certifiés par un éco-label) ou confectionnés par nos soins.

Au plus proche des Chalautriers

Chalautriers à l'honneur

Ouverture d'une maison d'Assistantes Maternelles



AMENAGER DE FACON « RESPONSABLE » : Nous avons essayé de minimiser nos achats nécessaires en neuf et nous nous sommes tournées vers des objets recyclables ou recyclés pour le matériel de puériculture et les jouets (grâce à la collecte de dons!!!!).

REDUIRE ET TRIER SES DECHETS : Réduire l'empreinte écologique de la MAM tout en sensibilisant dès le plus jeune âge, les enfants aux bons gestes visant à limiter le gaspillage : recycler nos déchets via le compostage et réutiliser l'eau pour arroser le jardin

FAIRE SON POTAGER : Transmettre le plaisir de creuser la terre, planter, arroser, observer pousser... et savourer les récoltes de saison!!

Ce jardin pédagogique qui viendra compléter l'offre d'accueil éco responsable que nous proposons et qui sera mis en place dès la rentrée.

JOUER AVEC LA NATURE : Par tout temps, nous serons en extérieur dans le jardin ou en balade, les jeux extérieurs permettront aux enfants de se dépenser physiquement et d'évacuer leur trop-plein d'énergie.

De plus, jouer dehors enrichit les enfants de mille expériences en les mettant en **contact avec la nature**. Ils peuvent aussi découvrir les sons, les odeurs, les animaux, les insectes et les végétaux qui peuplent leur environnement.

FAVORISER LES PARTENARIATS ET LES ACTEURS LOCAUX : Les partenaires locaux : nous souhaitons travailler avec les commerces et producteurs de proximité, nous avons donc la chance de pouvoir travailler avec bio coop pour l'alimentation, l'hygiène naturelle et bio, les enfants auront la chance de découvrir les dernières nouveautés littéraires grâce à la librairie Canova (prêt de livres).

Les intervenants extérieurs : nous avons pour projet d'organiser divers événements par le biais de l'association en faisant appel à des intervenants extérieurs mais aussi de créer des rencontres entre générations en favorisant les échanges des enfants avec les plus âgés.

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui nous suivent depuis le début de cette aventure, les généreux donateurs et en particulier les voisins venus prêter mains fortes, le 2 juin lors de l'inondation de boue de notre ancien local, merci à vous Chalautriers !

Un immense merci à Mme Bellache, Maire de la commune, qui soutient ce beau projet depuis le début et qui nous a épaulé ce fameux 2 juin, grâce à vous, nous avons trouvé un nouveau local !

Merci à M. Fontaine et Mme Rollet, pour votre aide et vos encouragements.

Chalautriers, au plaisir de vous rencontrer !

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en début d'année entre la CAF et LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS, une aide à hauteur de 80 % des travaux a été accordée pour réhabilitation du local (avec les normes obligatoires) afin de permettre l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles. De plus, le conseil municipal a octroyé une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Au plus proche des Chalautriers

Le marché

Depuis le jeudi 4 février dernier, nous avons le plaisir de pouvoir profiter d'un nouveau service disponible sur notre commune. En effet, nous sommes d'ores et déjà très nombreux à nous rendre chaque jeudi matin au marché situé place du corps de garde pour y faire quelques emplettes.

Au fil des semaines, le petit nombre de commerçants ayant accepté de tenter l'aventure initiale est venu s'étoffer de quelques autres et nous pouvons nous enorgueillir d'en compter jusqu'à six actuellement, ce qui au regard du nombre d'âmes du village est une bonne proportion.

En effet, tous les jeudis matin de 8h à 13h, nous pouvons compter sur :

- un rôtiiseur venant de Provins
- un boulanger venant de Gouaix
- un fromager venant de Provins
- un poissonnier, qui ne fait pas la saison d'été
- un boucher de Provins
- un maraîcher



Jusqu'à présent, l'initiative rencontre un franc succès.

C'est l'occasion pour certains, d'y faire des rencontres entre Chalautriers, d'échanger des nouvelles et de parler de la pluie et du beau temps, bref, de créer des liens sociaux parfois difficiles à entretenir dans cette regrettable période du Covid.

Nous espérons que la dynamique engagée va se poursuivre le plus longtemps possible, que chacun y trouve son compte en termes de services et de convivialité et pourquoi pas y accueillir quelques commerçants de plus dans un proche avenir.

De là à envisager à renommer la place du corps de garde en place du marché, il n'y a qu'un pas qu'il appartient à tous de franchir en fonction de ses envies.



Au plus proche des Chalautriers

Une recette de Jocelyne BOUQUIN

La soupe au pistou de ma Maman ...

Pour 4 personnes :



4 petites courgettes

2 pommes de terre

300 g de haricots verts

200 g de haricots blancs en grain (frais ou secs trempés la veille)

Huile d'olive, sel, poivre

3 tomates

1 gousse d'ail

1 bouquet de basilic

Couper les pommes de terre et les courgettes non pelées en dés.

Les haricots verts en petits batonnets.

Peler, épépiner les tomates et les couper en dés.

Dans une casserole mettre les haricots blancs dans 1/2 litre d'eau froide.

Dès l'ébullition, ajouter les pommes de terre et les haricots verts. Saler, poivrer.

A mi-cuisson ajouter les courgettes, deux tomates et une branche de basilic.

Cuire doucement 30 minutes.

Pendant ce temps, préparer le pistou avec la gousse d'ail écrasée, la troisième tomate hachée, quelques feuilles de basilic finement ciselées. Bien mélanger et verser peu à peu un demi verre d'huile d'olive afin d'obtenir une sorte de pâte.

Retirer la soupe du feu, y verser le pistou et mélanger doucement.

C'est prêt à servir !



Jocelyne BOUQUIN

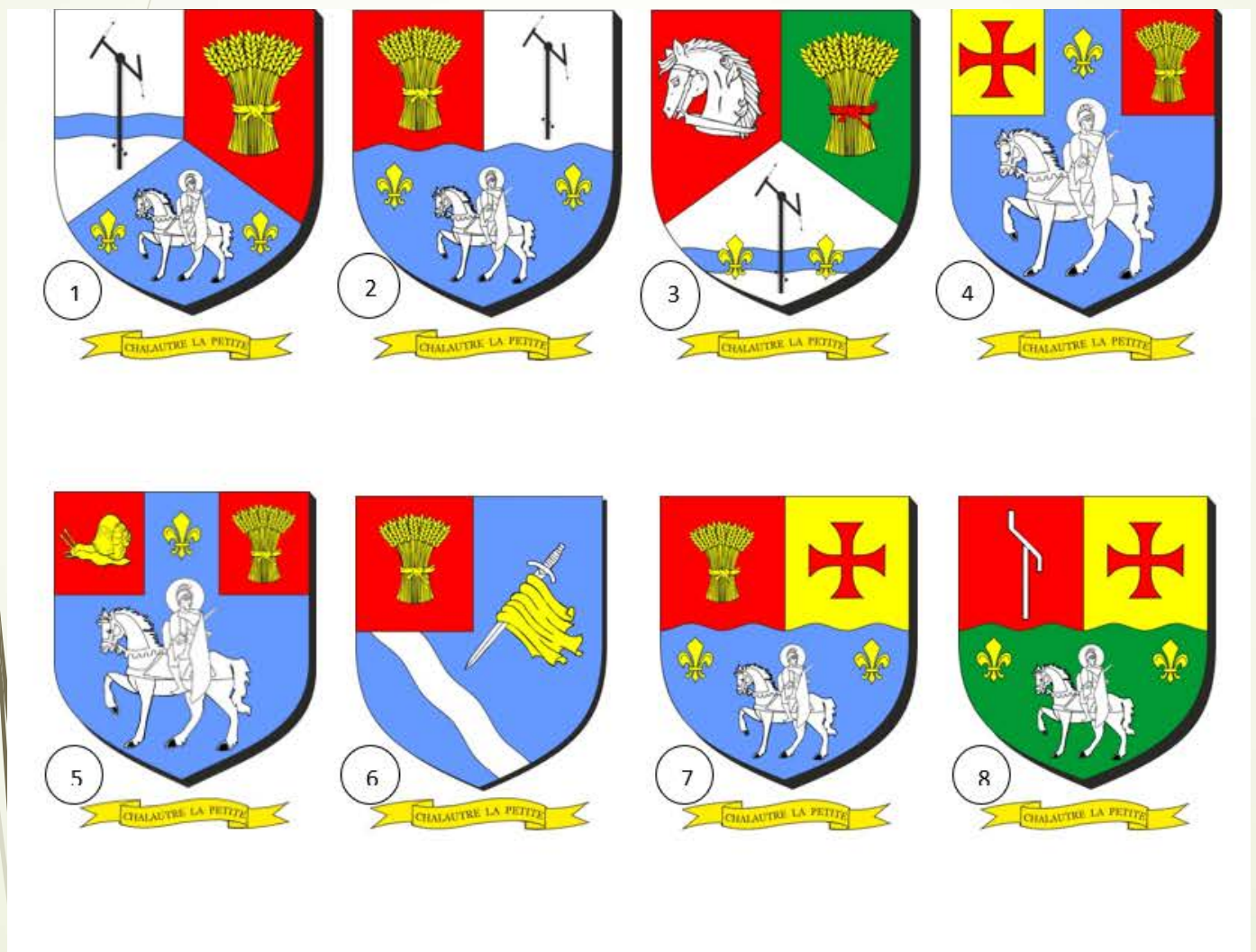
Au plus proche des Chalautriers

Un blason pour Chalautre la Petite ?

Notre beau village n'a jamais eu de blason mais il n'est pas trop tard pour lui en attribuer un ! Et si ensemble nous choisissons le futur blason de Chalautre ?

Jean-François Binon, un passionné d'héraldique, propose de créer gratuitement des blasons pour des mairies qui n'en n'ont pas. Pour notre commune, il a fait des recherches historiques et géographiques pour proposer différents blasons tout en suivant bien sûr les règles précises que lui impose son art.

Voici les différents blasons qu'il nous propose :



Avez-vous trouvé à quoi ou à qui correspond chaque emblème représenté sur les différents blasons ? Et les différentes couleurs utilisées ?

Au plus proche des Chalautriers

Un blason pour Chalautre la Petite ?

Afin de bien interpréter chaque blason selon les emblèmes qui y sont représentés, voici quelques explications :

- Le cavalier, la tête de cheval, l'épée et le manteau rappellent le saint patron de la commune qui est Saint Martin.
- Le télégraphe rappelle que Claude Chappe, l'inventeur du télégraphe aérien, a été curé de la paroisse.
- Le blé et la couleur verte rappellent que notre commune est agricole.
- Les ondes représentent le ru des Méances qui traverse Chalautre.
- La fleur de lys jaune apparaît dans le blason du département.
- L'escargot représente notre Place de l'escargot.
- La croix pattée de gueules rouge apparaît dans le blason de la famille "Du Tillet " qui a été seigneur de Chalautre-la-Petite de 1611 à 1789.
- Le fond rouge évoque la fusillade des otages le 27 août 1944.

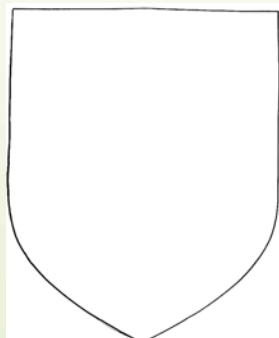
Et maintenant, à vous de jouer ! Votez pour choisir le blason de Chalautre en remplissant le petit coupon ci-joint à déposer directement dans la boîte aux lettres de la mairie. Un vote par foyer est suffisant. Nous indiquerons les résultats du vote dans le prochain numéro du Chalautrier.

Merci !

Pour les enfants :

Et toi comment imaginerais-tu le futur blason de ton village ?

Reproduis cet écu sur une feuille blanche et dessine différents emblèmes à l'intérieur. Tu peux déposer ton dessin en mairie également et nous le publierons dans le prochain Chalautrier.



Une page d'histoire ...

La place de l'escargot

Tous les habitants de Chalautre-la-Petite connaissent la place de l'escargot et certains se demandent peut-être pourquoi elle se nomme ainsi.

Ces quelques lignes vont tenter d'apporter une réponse à cette question.

En fait, elle tire son nom de la maison dite « de l'escargot » qui en est proche.

Cette habitation est fort ancienne. Si la date de 1543 figure sur la demeure, elle ne signifie pas pour autant que la maison date entièrement de cette époque et la bâtisse a, visiblement, connu au fil du temps des transformations. On peut remarquer par exemple que des ouvertures ont été pratiquées sur les façades.

Les cartes postales qui illustrent cet article – aimablement prêtées par Monsieur Michel Marchand – laissent apparaître, pour la période très récente, certaines de ces évolutions. La grande porte d'entrée donnant sur la place (*Photo 1*) date du 20^{ème} siècle. On y aperçoit aussi la trace d'une fenêtre qui a été condamnée à l'étage, et rétablie de nos jours.



Photo 1 : Autre état de la maison de l'escargot.



Photo 2 : État plus ancien de la maison.

Cette porte a remplacé une fenêtre qui, elle-même, au vu de son aspect, n'était pas très ancienne (*Photo 2*).

La demeure faisait sans doute partie d'un ensemble de bâtiments, qui constituaient jadis le prieuré bénédictin de Saint-Martin et ses annexes, installés autour de l'église du même nom.

Le prieuré ayant été fondé avant 1130-1140, la maison de l'escargot a pu être construite, au moins en partie, dès la seconde moitié du 12^{ème} siècle.

En effet, il s'agit d'un édifice fortifié dont les murs ont environ un mètre d'épaisseur.

Rappelons qu'un prieuré s'entourait de murs de protection importants et, en milieu rural, il pouvait présenter des allures de forteresse.

On peut le constater aujourd'hui encore en regardant l'ancien presbytère de Chalautre, dont les murs présentent d'imposants contreforts.

Une page d'histoire ...

La place de l'escargot

La maison actuelle montre, à la croisée de deux de ses pignons, une base d'échauguette (*voir encadré ci-contre*) en forme de coquille d'escargot stylisée, d'où son nom.

Ce type de décoration n'était pas exceptionnel et on peut trouver, surtout en Bourgogne, des bâtiments reprenant le thème de l'escargot et de sa coquille.

Ce thème concerne d'ailleurs aussi bien des constructions civiles que des édifices religieux.



Photo 3 : Tour de la maison de l'escargot à Tournus (Saône et Loire).

L'échauguette qui a aujourd'hui disparu, permettait, durant des époques troublées, à un guetteur de surveiller plusieurs axes routiers particulièrement stratégiques.

En effet, le bâtiment sur lequel elle a été installée se situait à la croisée des routes qui reliaient le prieuré au château de Montramé et à Soisy-Bouy d'une part, à Provins d'autre part et, non loin, à la route menant vers Sourdon.

En conséquence, dès le Moyen-âge, le thème de l'escargot et de sa coquille ont été utilisés par les bâtisseurs et les sculpteurs pour orner des bâtiments religieux.

L'escargot est aussi un hermaphrodite, et il a été souvent associé à Marie, et à l'enfantement virginal.

C'est pourquoi des peintres, notamment de l'époque de la Renaissance, ont parfois représenté Marie accompagnée par des escargots (*voir les liens internet à la fin de cet article, pour aller voir quelques-unes de ces œuvres, que nous ne pouvons reproduire ici*).

Enfin, sa coquille est une spirale, le symbole de l'évolution de la vie, mais également de l'éternité, comme une vis sans fin.

Ainsi, la coquille placée à la base d'une échauguette, sur un édifice construit en un lieu stratégique, ne l'a certainement pas été par hasard.

Une échauguette est une sorte de guérite de guet, souvent d'angle, généralement placée en surplomb – *on dit aussi en encorbellement* – sur une muraille fortifiée, une tour, etc. Elle a pour but de surveiller les abords d'une fortification. Une échauguette se différencie d'une tour en étant construite attenante à un mur, tandis qu'une tour est construite à partir du sol. L'illustration ci-dessus montre une échauguette complète (*base et guérite*) de la forteresse de Port Louis, dans le Morbihan.



Pourquoi une coquille d'escargot ?

Tout d'abord, l'escargot est un symbole lunaire d'origine très ancienne, et antérieure au Christianisme. En effet, l'animal apparaît et disparaît, sort et rentre ses cornes, et il a été ainsi assimilé aux diverses phases de la lune. Cependant, concernant la maison de notre village, ce sont les symboliques chrétiennes qui sont plutôt à envisager.

En premier lieu, dans la Bible, l'escargot revêt une image négative, de par son aspect peu avenant. Il peut également symboliser la paresse, et il a été assimilé par les chrétiens à l'un des sept péchés capitaux.

Toutefois, l'escargot est aussi assimilé à une symbolique positive, et c'est celle-ci qui a supplanté largement la précédente.

En effet, l'animal s'enterre au début de l'hiver, comme s'il était mort, et il réapparaît comme par miracle au printemps.

Ainsi, sa représentation est assimilée à la renaissance et à la résurrection.

Au printemps, lorsqu'il sort de terre en brisant l'opercule translucide qui ferme sa coquille, il peut être identifié au Christ qui ressuscite après sa mort et qui soulève le couvercle de son tombeau.

Étant donné la présence du prieuré bénédictin de Saint-Martin, dont la maison faisait sûrement partie, il faut sans doute considérer cette conque comme un symbole qu'il faut lier à la religion chrétienne.

Catherine PALANCHINI.

Liens internet pour les œuvres :

<https://journals.openedition.org/anthrovision/docannexe/image/177/img-8-small1580.jpg>

<https://www.echosciences-grenoble.fr/communautes/atout-cerveau/articles/ceci-est-un-tableau-l-escargot-dessus-le-tableau>

https://societearcheologiquedumidi.fr/samf/memoires/T_57/04_Cranga.pdf (2ème image de la page)

Les tourbières locales et la Grande Guerre

Au moment où la pénurie de charbon devient problématique, l'emploi de la tourbe est fort sérieusement envisagé au printemps 1917. Le journal Le Briard explique dans ses colonnes que Provins, à l'initiative du sous-préfet, va se mettre en quête de gisements, comme on le fait un peu partout dans le pays . Le 18 mai 1917, le journal La Brie titre: « La tourbe, une question urgente » et, durant le printemps, tout comme Le Briard, il multipliera les articles consacrés à la crise charbonnière et à la recherche de la tourbe. Divers emplacements de tourbières sont repérés, notamment entre Chalautre-la-Petite et Sainte-Colombe. Les gisements se trouvant situés dans la vallée de la Voulzie et le long du ruisseau des Méances. Une tourbière importante se trouvait près de ce cours d'eau, à la sortie de Longueville. Sur la carte d'état-major « Provins 1-2 / Feuille XXVI-16 1-2», au 1/25 000ème, publiée par l'Institut Géographique National en 1973, le long du Ru des Méances, elle était indiquée ainsi : « Ancne tourbière ». Rappelons qu'il existe actuellement un lieu-dit « Étang des tourbières » qui correspond à cette localisation . En 1917, des sondages sont opérés surtout près de Longueville et Sainte-Colombe, et une exploitation de la tourbe « à Beaujard » est envisagée par le maire de Provins. La vente de la tourbe permettra de résoudre en partie la pénurie de charbon au cours de l'année 1918 et le journal Le Briard ne manquera pas d'en faire état dans ses colonnes. Encore faut-il trouver des bras pour exploiter les tourbières. Pour résoudre le problème de main-d'œuvre qui va se poser, « un industriel » local propose des machines. Le Briard suit de près ces initiatives. Il annonce qu'une convention va bientôt être signée entre la ville de Provins et M. Pionnier, géomètre à Saint-Loup de-Naud, « pour la location de 93 ares situées au lieu dit Le But, sur le territoire de Sainte-Colombe, en vue de l'extraction de la tourbe ». Pour cela, on va employer des machines, mais aussi mettre à contribution des prisonniers de guerre très encadrés . En avril 1918 il est envisagé d'employer une main-d'œuvre Indochinoise. Toutefois celle-ci est considérée comme étant « trop onéreuse », car il faut la transporter jusqu'aux lieux d'extraction. Comme la tourbe devait demeurer un combustible facilement abordable, on va continuer à employer des « professionnels » et des prisonniers de guerre pour l'extraire. « La crise du charbon - l'emploi de la tourbe », article anonyme, paru le 6 avril 1917 et « La tourbe, une question urgente », La Brie, 18 mai 1917. Notons que nombre des anciennes tourbières qui se trouvaient le long de la Voulzie sont devenues des étangs ou des zones qui ont été plus ou moins asséchées au fil du temps. « Conseil municipal - la tourbe », compte-rendu publié par Le Briard le 18 mai 1917. Nombreux sont les prisonniers de guerre employés tant pour l'exploitation du bois (forêts de Sourdon, Chenoise, Jouy-le-Chatel) que dans les sucreries, les distilleries ou les champs. 5« Proposition d'employer une main-d'œuvre Indochinoise », article anonyme, paru le 9 avril 1918. Au début de l'année 1918, la tourbe est vendue d'abord au prix de 3,50 francs les 100 kilos, puis de 4,50 francs, alors que le charbon vaut 7,90 francs, puis 8,25 francs, pour la même quantité. Toutefois, si la tourbe est moins chère, elle ne constitue pas pour autant un combustible de bonne qualité, et elle n'est qu'un produit d'appoint.

Les commémorations



Le 08 Mai

A cause de la crise sanitaire, le recueillement s'est déroulé sans public. Une gerbe a été déposée par Madame le Maire.

Le 14 Juillet



La commémoration du 14 juillet s'est effectuée sous une pluie battante mais en présence de l'Association des Anciens Combattants. Après avoir lu le texte que vous trouverez à la page suivante, Madame le Maire a déposé une gerbe. Un pot de l'amitié a ensuite été servi au Corps de Garde.



Le 27 Août

Une commémoration du drame qui a endeuillé notre village le 27 Août 1944 a eu lieu à 21 H au monument aux morts, route de Sourduin. Madame le Maire a lu un poème de Raymond FORGET.

Les commémorations

Texte lu par Madame le Maire le 14 juillet

Cela fait très exactement 232 années que les murs de la Bastille sont tombés... Liberté, Egalité, Fraternité sont devenues nos valeurs communes !

Vous le savez, cette fête nationale appartient à tous les Français. Chaque année, nous nous retrouvons donc, autour de nos armées, dans le respect de nos différences, pour célébrer notre communauté de destin.

Ce jour de fête nationale, le 14 juillet, est en effet une nouvelle occasion pour nous de rendre hommage à celles et ceux qui sont morts pour la paix et la liberté, car cette date représente avant tout un message d'émancipation et d'espérance. Ce message universel de la France libre et révolutionnaire a d'ailleurs traversé les décennies, parcouru les continents.

La fête nationale, dois-je le rappeler, célèbre le grand souffle de liberté, le nécessaire besoin d'égalité, autour desquels la République s'est édifiée dans notre pays. Car ce sont bien les valeurs républicaines que nous célébrons aujourd'hui. Le 14 juillet est une fête joyeuse, conviviale, musicale, mais c'est d'abord et avant tout une fête qui a du sens : c'est pourquoi il est important de réaffirmer avec force notre adhésion à notre République, à ses principes, à ses règles, à ses objectifs.

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris prenait la prison de la Bastille, symbole de tous les arbitraires, de toutes les oppressions et de toutes les injustices. Cet événement annonçait la fin d'un régime, le régime monarchique, et l'avènement d'un autre régime, républicain, dont la devise officialisée en 1848 est inscrite sur les frontons des édifices publics en 1880, se résume en trois mots fondamentaux pour chacune et chacun d'entre nous : Liberté, Egalité, Fraternité.

Le 14 juillet nous rassemble donc chaque année, devant notre monument aux morts qui porte gravés les noms de tous les martyrs de notre ville, tombés au champ d'honneur des conflits des temps modernes. Le 14 juillet nous rappelle le souvenir de la prise de la Bastille de 1789. Célébrer la fête nationale, c'est se souvenir des sacrifices, des drames de notre histoire, pour les transmettre aux plus jeunes, afin que ne s'effacent jamais de notre mémoire collective ces étapes fondamentales qui ont forgé la France d'aujourd'hui.

Plus que jamais, l'expérience nous invite à la plus extrême vigilance, à la plus grande lucidité, mais aussi à la plus grande prudence face aux dérives toujours possibles. Quand les temps sont difficiles, le réflexe de repli sur soi existe alors qu'il faudrait être solidaire pour favoriser l'idée du progrès.

Célébrer chaque année le 14 juillet, c'est donc célébrer un moment fort de notre histoire. C'est aussi mettre à l'honneur la République, notre République. C'est enfin rappeler que la nation française a fait de cette date sa fête nationale une fête que nous célébrons avec ferveur, y compris à l'heure de la construction européenne. Au-delà du contenu même de la journée du 14 juillet 1789 et de ses conséquences, le 14 juillet représente le symbole d'un nouveau mode d'intervention du peuple dans le déroulement de son histoire. Un peuple « sujet » devenu un peuple « acteur ».

Changement de signalisation autour de la salle des fêtes

Afin de finaliser le contrat CoR (Contrat Rural), la commune a décidé de renforcer la structure de la route derrière la salle des fêtes.

Les usagers de la départementale allant en direction de Provins doivent maintenant laisser la priorité aux véhicules venant de cette nouvelle route à droite, ce qui permet de faire ralentir les nombreux automobilistes qui traversent notre commune tous les jours.



La cloche

La cloche de l'école a été rénovée pour le plus grand plaisir des enfants.



Le stade

Ce début d'été a été marqué par le réaménagement du stade avec le recyclage de grands poteaux verts en acier qui ont été coupés puis soudés pour en faire deux nouveaux buts. Ces buts ont été disposés dans la largeur du terrain afin d'en réduire la taille pour les footballeurs amateurs. Ce terrain de jeu a été rapidement apprivoisé par nos jeunes Chalautriers.

Une table de pique-nique en composite a également été installée sur le stade, adaptée aux personnes à mobilité réduite.





**Le vendredi 24 septembre
2021**

**COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : CHALAUTRE LA PETITE

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :

De 13h15 à 16h15

Quartiers ou lieux-dits :

15, 29 rue DES MOULINS

1, 71, 89 place DE LA MAIRIE

10, 10B rue DE SOISY BOUY

49, 83, 109 rue DE SOURDUN

15, 27, 41, 123 rue DU 27 AOUT 1944

20, 46 rue DE L'ARCHE DU GUE

Le jour des travaux, si vous avez besoin d'information complémentaire, vous pourrez nous joindre au numéro de téléphone de dépannage réservé aux collectivités locales 0 811 010 212.

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettons tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux. L'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Souhaitant que cette information préalable permette à chacun de s'organiser au mieux, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef d'Agence,

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

14, route de Provins

77130 MONTEREAU Cedex

Tél. :

Email : seinemar-ase-montereau@enedis-grdf.fr
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



MAIRIE DE Chalautre-la-Petite



CONSEIL MUNICIPAL



Séance du SAMEDI 10 AVRIL 2021



COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, M. DUBOIS David, Mme Julia DOMINGUES, M. Lucien LE COZE, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Pascale ROULET, Mme Fanny ROLLET, Mme Marina GALLAY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Manuel GOMEZ PÉNÉTRA, (pouvoir donné à monsieur Fontaine);

M. LE COZE (pouvoir donné à monsieur Grandet);

Mme. CEPA (pouvoir a donné à madame Bellache).

QUORUM :

Conseillers en exercice	15
Quorum	8
Conseillers présents	11*
Conseillers absents	1*
Conseillers représentés	3
Votants	15

* Mademoiselle Fanny ROLLET, absente en début de réunion, a rejoint la séance à 10 heures trente.

✓ Le maire déclare le quorum réuni et ouvre la séance.

➤ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Pascale ROULET est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du 11 DÉCEMBRE 2020**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) Vote du compte de gestion de l'exercice 2020- budget principal

Le compte de gestion c'est la restitution des comptes du comptable de la commune (le Trésorier public) à l'ordonnateur (le maire).

Le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion avant le 1^{er} juin de l'exercice budgétaire suivant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Le vote du compte de gestion doit obligatoirement précéder celui du compte administratif du même exercice budgétaire.

L'examen des principaux éléments du compte de gestion fait apparaître, à la date du 31 décembre 2020, un excédent de 132 766, 53 €. Le résultat négatif de la section d'investissement est dû en grande partie au règlement des factures relatives aux travaux d'aménagement de voirie réalisés dans le cadre du contrat rural (réfection des rues du 27 août 1944, de la Croix blanche et du Stade).

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (1068)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT INTÉGRATION RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	- 127 580,87		- 45 342,98		- 172 923,85
FONCTIONNEMENT	+ 345 168,13	- 132 310,87	+ 92 833,12		+ 305 690,38
TOTAL	+ 217 587,26	132 310,87	47 490,17		EXCEDENT 132. 766.53

- La présentation de ces éléments comptables n'appelant pas de remarques de la part des membres du conseil, celui-ci décide, à l'unanimité, et d'arrêter en l'état, le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune.

2) Vote du compte administratif de l'exercice 2020- budget principal

Le compte administratif c'est la restitution des comptes de l'ordonnateur (le maire). Selon l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par maire.

Ce vote doit intervenir avant le 30 juin suivant l'exercice budgétaire auquel se rapporte le compte administratif. Le maire doit transmettre au sous-préfet d'arrondissement avant le 15 juillet le compte administratif voté et la délibération correspondante du conseil municipal. Si cette date n'est pas respectée, le sous-préfet saisit la Chambre régionale des comptes.

Avant d'aborder ce point, il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, à l'élection parmi les membres du conseil, d'un président de séance, le maire ne pouvant présider la séance où son compte administratif est débattu.

Monsieur Fontaine propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des principaux éléments du compte administratif. Celui-ci fait apparaître, à la date du 31 décembre 2020, les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	127 580.87			212 857.26	127 580.87	212 857.26
Opérations exercice	375 698.03	330 355.05	426 105.21	518 938.33	801 803.24	849 293.38
Total	503 278.90	330 355.05	426 105.21	731 795.59	929 384.11	1 062 150.64
Résultat de clôture	-172 923.85			+305 690.38		-132 766.53
Restes à réaliser						
Total cumulé	-172 923.85			+305 690.38		132 766.53
Résultat définitif	- 172 923.85			+ 305 690.38		+ 132 766.53

➤ **En fonctionnement :**

Il a été réalisé un montant total de dépenses de **426 105, 21€**. Parallèlement, les recettes effectivement réalisées s'élèvent à **518 938, 33 €**, ce qui donne pour la section de fonctionnement, un compte administratif excédentaire de **92 833,12 €**

➤ **En investissement**

Les dépenses réalisées s'élèvent à **375 698.03 €** et concernent pour leur quasi-totalité les aménagements de voirie réalisés dans le cadre du contrat rural (**320 707.80€**)

Dans le même temps, les recettes réalisées se sont élevées à 330 355.05 €. Le compte de la section d'investissement est donc déficitaire à hauteur de 45 342, 98 €. Ce déficit s'explique par le fait que la totalité des subventions d'équipement attendues de la Région et du Département pour le financement du contrat rural n'a pas encore été versée à la commune.

➤ Globalement, le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de 47 490,14€.

Le compte administratif n'appelant pas de question au sein de l'assemblée, et après que le maire se soit retiré de la salle, il est procédé au vote.

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité.
- ✓ La présidence de la séance est reprise par le maire.

3) Affectation du Résultat 2020 commune au budget primitif 2021

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédateur)	212 857.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	+ 92 833.12
Résultat cumulé au 31/12/2020	305 690.38
EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 ----->	172 923.85
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - 002) ----->	+ 132 766.53
Affectation au déficit reporté de l'investissement (ligne 001) ----->	- 172 923, 85

L'excédent de fonctionnement global cumulé de **305 690,38 €** doit en priorité couvrir le déficit de la section d'investissement constaté lors de l'examen du compte de gestion, déficit qui s'élève à **172 923,85 €**.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter en dépenses d'investissement (compte 001), la somme de **172 923,85 €** prélevée sur l'excédent de fonctionnement global cumulé.

Le solde de cet excédent de fonctionnement global cumulé, soit **132 166,53 €**, est affecté aux recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 (compte 002)

4) Vote du compte de gestion de l'exercice 2020- budget annexe assainissement

Le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent global de 195 992,23 €

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (1068)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT INTÉGRATION RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	+ 133 562.15		+ 12 766.54		+ 146 328.69
FONCTIONNEMENT	+ 83 411.20	0	- 33 747.66		+ 49 663.54
TOTAL	216 973.35	0	- 20 981.12		EXCEDENT +195 992.23

- Cette présentation n'appelant pas de question au sein de l'assemblée, il est procédé au vote. Le compte de gestion 2020 du budget annexe d'assainissement est **arrêté à l'unanimité**.

5) Compte administratif 2020 –budget annexe assainissement

Avant d'aborder ce point, il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, à l'élection parmi les membres du conseil, d'un président de séance, le maire ne pouvant présider la séance où son compte administratif est débattu.

- Monsieur Fontaine propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des principaux éléments du compte administratif. Celui-ci fait apparaître, à la date du 31 décembre 2020, les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 411.20		133 562.15		216 973.35
Opérations de l'exercice	115 403.22	81 655.56	64 570.46	77 337.00	179 973.68	158 992.56
TOTAUX	115 403.22	165 066.76	64 570.46	210 899.15	179 973.68	375 965.91
Résultat de clôture		+ 49 663.54		+ 146 328.69		+ 195 992.23
			Restes à réaliser		0	0
			Excédent de fonctionnement			+195 992.23

➤ **En fonctionnement :**

Les dépenses réalisées s'élèvent au total à **115 403,22 €**. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement effectivement réalisées ont atteint **81 655,56 €**. Il en résulte un déficit de fonctionnement de **33 747,66 €**.

➤ **En investissement**

Les dépenses réalisées se montent au total à **64 570,46 €**, alors que les recettes d'investissement réalisées sur le même exercice s'élèvent à **77 337, 00€**.

La section d'investissement présente donc un excédent de **12 766,54 €**.

- Après que le maire se soit retiré de la salle, le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement est adopté à l'unanimité.
- La présidence de la séance est reprise par le maire.

6) **Affectation du résultat 2020 au budget annexe-assainissement 2021**

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		83 411.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2020	DÉFICIT	-33 747.66
Résultat cumulé au 31/12/2020		+49 663.54
EXCEDENT de Fonctionnement Global Cumulé au 31/12/2020		+195 992.23
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
* Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement - (Ligne 002) ----->		49 663.54
* Affectation à l'excédent reporté en recette d'investissement -(ligne 001) ----->		146 328.69

En l'absence de déficit d'investissement, il est proposé que l'excédent de fonctionnement global cumulé de 195 992,23€ soit affecté aux recettes d'investissement du budget annexe de l'assainissement 2021 (compte 001) pour une somme de 146 328,69 € et que le solde disponible (49663,54 €) vienne abonder les recettes de fonctionnement de ce même budget (compte 002)

- Cette proposition est adoptée **à l'unanimité**.

7) Vote des taux d'imposition pour 2021

Cette année, le conseil municipal n'a plus à voter la taxe d'habitation (TH) puisque celle-ci a été supprimée. La recette fiscale générée par cette taxe est désormais compensée par la part de taxe foncière sur les propriétés bâties prélevée sur les Chalautriers par le Département jusqu'en 2020.

▪ Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Le taux de TFPB 2020 était de 25,87 %. Il est proposé au conseil de conserver ce taux pour 2021. Cependant, pour intégrer la compensation de la TH représentée par la part de TFPB venant du Département, il convient d'ajouter à ce taux communal, le taux de TFPB pratiqué par le Département, soit 18%. Cela conduit à proposer au conseil de fixer le taux de TFPB pour 2021 à 25,87% + 18%, soit à **43,87%**.

▪ Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Le taux de 2020 était de 58,69%. Il est proposé au conseil de le maintenir pour 2021.

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux proposés soit 43,87 % pour la TFPB et 58,69 % pour TFNB.

8) Vote du budget primitif 2021 – Commune

A l'issue de la présentation des principaux éléments du projet de budget, le conseil décide d'adopter à l'unanimité, le projet de budget tel qu'il lui a été présenté, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	642 810.45 €	642 810.45 €
INVESTISSEMENT	482 823.85€	482 823.85€
TOTAL	1 125 634. 30€	1 125 634. 30€

9) Vote du budget annexe de l'assainissement

Le projet de budget présenté au conseil municipal s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	141 672.54 €	141 672.54 €
DÉPENSES	240 005.25€	240 005.25 €
TOTAL	381 677.79€	381 677.79€

- Après débat, le projet est adopté à l'unanimité.

10) Suppression du recours aux amortissements budgétaires au budget principal pour les comptes autres que le compte 204- (voir chapitres 040 – 042 articles 6811 et 2804171)

En application du 28^{ème} alinéa de l'article L.2321-2 du CGCT, pour toute commune de moins de 3500 habitants, l'amortissement des immobilisations au budget principal de la commune n'est obligatoire que pour les subventions d'équipement versées par cette commune à d'autres collectivités ou groupements de collectivités.

Ces subventions d'équipement sont retracées au compte 204 du budget principal.

Par délibérations de septembre 2010 et d'avril 2012, le conseil municipal de Chalautre la petite a décidé d'amortir pour le budget communal les sommes passées aux comptes 202, 203, 2156, 2158 et 208 :

- sur deux ans pour les sommes inférieures à 2000 euros ;
- sur 5 ans pour les sommes supérieures à 2000 euros, les biens mobiliers, le matériel, les études ;
- sur 15 ans pour des installations ;
- sur 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Il est proposé d'annuler ces délibérations et pour l'avenir de s'en tenir strictement à l'obligation légale d'amortir les seules subventions d'équipement versées.

Cette proposition est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité de ses membres.

11) Création d'un quatrième poste d'adjoint au sein du conseil municipal

Lors de son installation en mai 2020, le conseil municipal s'était réservé la possibilité, au vu des contraintes de fonctionnement de la nouvelle équipe municipale et des domaines d'action à couvrir, de créer un quatrième poste d'adjoint au maire.

Après une année de fonctionnement, il apparaît nécessaire de renforcer l'action communale dans les domaines de l'assainissement (gestion au quotidien de la station d'épuration et maintenance des réseaux de collecte), de l'entretien et la valorisation des espaces naturels (la commune vient d'augmenter significativement son patrimoine foncier naturel par l'achat de 11 hectares de terrain auprès de la société Imerys, en sortie nord du village) et de protection de l'environnement (lutte contre les dépôts sauvages de déchets, vigilance sur les opérations de remise à l'état naturel des carrières de Montbron et de Chalautre la petite).

Le conseil décide donc, sur la proposition du maire, de créer un poste de quatrième adjoint au maire chargé de l'assainissement, des espaces verts et de l'environnement.

- Monsieur Siegfried HUCK se portant candidat à cette fonction et aucune autre candidature ne se manifestant, le conseil élit à l'unanimité monsieur HUCK en qualité de quatrième adjoint au maire chargé de l'assainissement, des espaces verts et de l'environnement.
- Son élection entraîne l'annulation de sa nomination en qualité de conseiller municipal délégué à l'environnement prononcée par délibération du 25 août 2020.

12) Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS et les distributeurs d'électricité non nationalisés

Cette redevance créée par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, doit être revalorisée chaque année, en 2020 elle s'élevait 212€ soit le maximum autorisé pour les commune de moins de 2000 habitants. En 2021 ce maximum est de 215€.

Il est proposé au conseil municipal de retenir ce montant maximum de 215€ pour le budget primitif 2021.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

13) Convention IMERYS

Le projet de convention présenté à l'assemblée règle les conditions dans lesquelles la commune autorisera la société Imérys à utiliser le chemin rural reliant les carrières de Montbron et de Chalautre la petite à la route départementale n°1 afin de faire acheminer dans ces carrières en fin d'exploitation, les matériaux inertes nécessaires à leur remblaiement et à leur restitution à l'agriculture.

Après examen des conditions proposées par la société Imérys, le conseil municipal accepte le projet de convention et autorise le maire à la signer.

➤ RECTIFICATION- Convention IMERYS

Le projet de convention présenté à l'assemblée règle les conditions dans lesquelles la commune autorisera la société Imérys à utiliser le chemin rural reliant les carrières de Montbron et de Chalautre la petite à la route départementale n°1 afin de faire acheminer dans ces carrières en fin d'exploitation, les matériaux inertes nécessaires à leur remblaiement et à leur restitution à l'agriculture.

➤ LIRE :

Après examen des conditions proposées par la société Imérys, le conseil municipal accepte le projet de convention **par 14 voix pour et une abstention** et autorise le maire à la signer.

14) Création d'un site internet commune – Choix du prestataire

Pour la création du site internet de la commune, deux prestataires sont en lice : le département de Seine-et- Marne et l'Association des maires ruraux de la Seine-et-Marne.

- Après examen des deux propositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre du département de Seine-et-Marne et autorise le maire à contractualiser avec cette collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie l'assemblée et lève la séance à 12 heures.

MAIRIE DE Chalautre-la-Petite



CONSEIL MUNICIPAL



Séance du VENDREDI 11 JUIN 2021



COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, M. DUBOIS David, Mme Julia DOMINGUES, M. Lucien LE COZE, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Pascale ROULET, Mme Fanny ROLLET, Mme. Stéphanie CEPA, Mme Marina GALLAY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Denis GRANDET, pouvoir donné à Mme Marina GALLAY ;
M. GOMES PENETRA , pouvoir donné à Mme Chantal BELLACHE.

QUORUM :

Le maire déclare le quorum réuni et ouvre la séance.

I. SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Jean Marie FONTAINE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du 10 avril 2021

Le conseil municipal prend acte de la modification suivante apportée **au point n°13** du compte rendu, s'agissant du résultat du vote :

Au lieu de

13) Convention IMERYS

Le projet de convention présenté à l'assemblée règle les conditions dans lesquelles la commune autorisera la société Imérys à utiliser le chemin rural reliant les carrières de Montbron et de Chalautre la Petite à la route départementale n°1 afin de faire acheminer dans ces carrières en fin d'exploitation, les matériaux inertes nécessaires à leur remblaiement et à leur restitution à l'agriculture.

Après examen des conditions proposées par la société Imérys, le conseil municipal accepte le projet de convention et autorise le maire à la signer.

Lire :

13) Convention IMERYS

Le projet de convention présenté à l'assemblée règle les conditions dans lesquelles la commune autorisera la société Imérys à utiliser le chemin rural reliant les carrières de Montbron et de Chalautre la petite à la route départementale n°1 afin de faire acheminer dans ces carrières en fin d'exploitation, les matériaux inertes nécessaires à leur remblaiement et à leur restitution à l'agriculture.

Après examen des conditions proposées par la société Imérys, le conseil municipal accepte le projet de convention **par 14 voix pour et une abstention** et autorise le maire à la signer.

Vote

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le Compte rendu de la séance du 10 avril 2021 intégrant la modification ci-dessus est adopté à l'unanimité.

III. Vote des subventions aux associations

Le maire informe les membres du conseil municipal de la réception en mairie des dossiers de demande de subvention suivants :

demande en date du 25 janvier 2021 de l'association Taekwondo Olympique Provinois,

- demande en date du 29 janvier 2021 du Chœur du Montois et du Provinois,
- demande en date du 8 février 2021 du Pôle Autonomie Territorial de Provins,
- demande en date du 15 février 2021 de l'Association de service d'aide à domicile de la Bassée Montois,
- demande en date du 12 mars 2021 de la société de chasse de Chalautre la petite.

Il est également proposé au conseil municipal d'examiner la possibilité d'une aide à l'association

« Les jeunes pousses » en vue de faciliter l'installation d'une maison d'assistantes maternelles dans la commune.

Après examen de ces différentes demandes, le conseil municipal décide, sur proposition du maire, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

ORGANISMES	Proposition 2021	Décision du Conseil municipal	Observations
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	Report du dossier à la prochaine séance	Accord à l'unanimité	La demande de la coopérative scolaire nécessite des compléments d'information
SOCIETE DE CHASSE	400€	Montant ramené à 300 € Pour : 12 voix Contre : 2 voix	Sur les deux votes contre, un vote contre le principe de l'octroi de toute subvention à cette association et vote un vote contre le montant proposé.
CHOEUR DU MONT OIS-PROVINOIS	50€	Montant accordé : 50€ Pour : 14 voix	
POLE AUTONOMIE TERRITORIALE DE PROVINS	270€	Montant accordé : 270€ Pour : 14 voix	La subvention demandée correspond à une participation de la commune de 0,45€ par habitant. La commune est adhérente à cet organisme spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
SERVICE AIDE A DOMICILE BASSE MONTOIS - 1 ^{ERE} DEMANDE	50€	Montant accordé : 50€ Pour : 13 voix Abstention : 1	L'abstention porte non pas sur le principe de l'attribution de la subvention mais sur le montant attribué.
ASSO TAEK WON DO - A PROVINS	50€	Montant accordé : 50€ Pour : 14 voix	
Association Les Jeunes Pousses Future Maison d'assistantes Maternelles Aide à l'installation	500 € (1)	Montant Maximum accordé : 500 € Pour : 12 Contre : 2	Les deux votes contre portent non pas sur le principe de l'attribution de la subvention mais sur son montant estimé insuffisant

- (1) Le projet d'implantation de la MAM au 338 de la rue d'Hermé, dans lequel les porteuses du projet ont investi la totalité de leurs économies, a dû être abandonné suite à l'orage du 2 juin dernier et la coulée de boue qui a envahi le site.

Un nouveau site d'implantation a été retenu dans le village au sein du lotissement du Paradis . Des travaux d'aménagement et de mise en conformité sont nécessaires afin d'obtenir les agréments préalables à l'autorisation administrative d'ouverture.

Les porteuses du projet devraient pouvoir compter sur le concours financier de la CAF. La Communauté de communes du Provinois leur a aussi assuré de son soutien financier. S'agissant d'une structure correspondant à un réel besoin dans la commune qui voit arriver parmi ses habitants, des jeunes couples avec des enfants, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle pour favoriser l'installation de cette structure. Pour mémoire, le SIRPSBEC a décidé de participer à ce projet à hauteur de 500€.

IV. Instauration d'un régime d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico- sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit **un régime d'indemnisation similaire**.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires. Un décompte déclaratif contrôlable est néanmoins suffisant pour les agents exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, ainsi que pour les sites sur lesquels l'effectif des agents susceptibles de bénéficier d'IHTS est inférieur à 10.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduit pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures). Elles sont rémunérées au taux normal, sauf si le conseil municipal décide de majorer leur indemnisation dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (Exemple pour un agent à 80 % : $25 \text{ h} \times 80 \% = 20 \text{ h maximum}$).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.
- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

➤ **Il est proposé au conseil municipal**

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Emplois
Adjoint administratif	- Secrétaire de mairie
Adjoint technique	- Agents des espaces verts - Agent technique (agent polyvalent 4h/semaine)

- 1) De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées par l'attribution d'un repos compensateur.

OU

De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

OU

De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.

- 1) De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- 1) De décider que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le dispositif suivant :

1) Cadres d'emplois et emplois concernés par le régime d'IFTS :

Cadres d'emplois	Emplois
Adjoint administratif	- Secrétaire de mairie
Adjoint technique	- Agents des espaces verts - Agent technique (agent polyvalent 4h/semaine)

- 2) La compensation des heures supplémentaires et complémentaires réalisées se fera soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.
- 3) Le temps de récupération est majoré dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- 4) Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Vote

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

V. Régie de recettes et d'avances - extension de son champ d'intervention.

Par délibérations successives prises entre juin 2006 et septembre 2011, le conseil municipal de Chalautre la petite a défini les conditions d'organisation et de fonctionnement d'une régie de recettes et d'avances communale.

Afin de sécuriser au mieux la gestion de toutes les recettes et dépenses de la commune il apparaît nécessaire d'adapter le dispositif existant selon les modalités suivantes :

A ce jour, la régie de recettes, selon la délibération du 22 septembre 2011, est autorisée à procéder à l'encaissement des produits suivants :

- la délivrance des photocopies,
- la location des salles municipales,
- la location de la tente de réception,
- la location de matériels (tables, chaises, vaisselle...),
- les droits de concession de cimetière.

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter à ce champ de compétences, l'encaissement des produits suivants :

- recettes issues de la vente au public de produits alimentaires et de boissons à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet.

S'agissant de la régie d'avances, elle est autorisée par délibération du 15 juin 2006, à payer les dépenses suivantes :

- colis
- Chronopost,
- Timbres ou tout autre achat effectué dans un bureau de poste,
- achats effectués dans une enseigne refusant le paiement sous forme de mandat administratif,
- achats effectués d'occasion,
- achats de faible montant (inférieur à 150 euros).

Il est proposé au conseil municipal d'étendre ce champ de compétences en y ajoutant la possibilité de régler les dépenses induites par l'organisation de la fête nationale du 14 juillet "qui ne peuvent être réglées par mandat administratif" (la règle est bien le mandat de paiement pour les dépenses, la régie est une exception à la règle) et de fixer exclusivement pour le règlement des dépenses inhérentes à cette manifestation publique, le montant maximum de l'avance à **1000 euros**.

Durant le débat, s'est posée la question de savoir quel était le mode opératoire employé précédemment pour gérer sur le plan comptable, l'organisation de cette manifestation.

Il est précisé à l'assemblée qu'après recherches dans les archives communales, aucune trace formelle d'encaissement de recettes générées par la vente de produits alimentaires lors de la fête du 14 juillet n'a été trouvée.

La proposition du maire présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VI. Désignation d'un représentant à la Commission locale d'Information de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Suite à l'élargissement du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, la commune de Chalautre la petite figure désormais parmi les territoires inclus dans ce périmètre. De ce fait, elle doit être représentée par un membre de son conseil municipal au sein de la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Il est donc proposé au conseil de désigner parmi ses membres, l'élu qui sera chargé de cette mission de représentation pour la durée du présent mandat. Cette fonction est exercée à titre gratuit. Le code de l'environnement impose à la CLI, la tenue à minima, de deux séances plénières et une réunion publique par an.

Après débat, le conseil désigne à l'unanimité voix, madame Marina GALLAY pour représenter la commune au sein de cette CLI.

Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VII. Colis des anciens

Désignation d'un représentant à la Commission locale d'Information lors de la distribution des colis des Anciens de 2020, il est apparu qu'un certain nombre de personnes âgées susceptibles de bénéficier de ces colis n'avaient pas été servies car, bien qu'ayant des attaches certaines avec la commune, elles résident en EPHAD en dehors de Chalautre la petite.

Après recherches dans les archives communales, il n'existe pas de délibération du conseil municipal fixant précisément les conditions à remplir pour bénéficier de cette distribution, à l'exception d'être Chalautrier et d'avoir plus de 70 ans.

Il convient de préciser que si les services municipaux sont en mesure d'établir chaque année la liste des personnes de plus de 70 ans **habitant effectivement le village**, ils ne sont pas systématiquement informés du placement des personnes âgées en établissement d'accueil spécialisé.

La distribution étant circonscrite au territoire de la commune, les colis destinés aux anciens résidant en EPHAD ne pourront pas être remis en mains propres mais confiés à des proches de la personne âgée sans aucune garantie sur sa remise effective à l'intéressée.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de confirmer que la distribution des colis aux Anciens à Chalautre la petite ne s'adresse qu'aux personnes de plus de 70 ans habitant effectivement, à la date de la distribution, le village de Chalautre la petite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

VIII. Création d'une mission de garde particulier du domaine public routier communal

Selon les dispositions combinées du code général de la propriété des personnes publiques (articles L2111-14 et 2132-1) et du code de la voirie routière (articles L116-1 et suivants), le domaine public routier communal est l'ensemble des biens appartenant à la commune qui sont affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées.

La constatation des infractions à la police de la conservation du domaine public routier est opérée sur les voies de toutes catégories, par les agents de police municipale, les gardes champêtres des communes et les **gardes particuliers assermentés**.

Les procès-verbaux des infractions à la police de la conservation du domaine public routier communal sont transmis au procureur de la République et pour information, au maire. Ces contraventions sont poursuivies, à la requête du maire, devant les tribunaux judiciaires. Le tribunal de police peut infliger à l'auteur de l'infraction et aux personnes civilement responsables une amende de 5ème classe, voire une peine d'emprisonnement en cas de récidive.

Le garde particulier du domaine public routier communal n'est pas un fonctionnaire de la police municipale ou nationale. Il peut être bénévole ou salarié de la commune en qualité d'agent contractuel.

Le garde particulier du domaine public routier est agréé par le préfet sur la base d'un dossier constatant qu'il a suivi les formations définies par l'arrêté ministériel du 30 août 2006, notamment le module n° 5 relatif à la police du domaine routier. Avant son entrée en fonctions, il prête serment devant le tribunal d'instance dont relève la commune concernée.

Il doit faire figurer sur sa tenue de façon visible la mention « garde particulier » de manière à éviter toute confusion avec agents assermentés en matière de police (policiers municipaux, nationaux, gendarmerie). Il ne peut être armé.

Les compétences du garde particulier du domaine public routier communal sont limitées territorialement, en vertu d'une part de l'article R*116-2 du code de la voirie routière, d'autre part de sa décision d'agrément et de son commissionnement.

Selon le code de la voirie routière, le garde particulier peut notamment constater les infractions suivantes et dresser procès-verbal à l'encontre de leurs auteurs :

- Empiètement sans autorisation sur le domaine public routier ou commission d'un acte portant atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances ;
- Vol de matériaux entreposés sur le domaine public routier et ses dépendances pour les besoins de la voirie ;
- Déversement ou abandon sur les voies publiques de substances susceptibles de nuire à la salubrité et la sécurité publiques ou d'incommoder le public ;
- Implantation sans autorisation d'arbres ou de haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public.

Ce n'est en aucun cas un policier de la circulation routière pouvant constater et sanctionner les infractions ou délits liés à la circulation automobile sur les voies communales et départementale traversant le territoire communal.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de mettre en place au sein de la commune une mission de garde particulier du domaine public routier communal.

Après débat, cette proposition est adoptée à la majorité absolue des membres de l'assemblée.

Vote

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 3

Questions Diverses :

Il est donné lecture à l'assemblée d'un message daté du 11 juin de l'association « Agir en semble pour Chalautre » qui demande des informations sur les dossiers suivants :

I. Quel avenir pour l'ancien terrain de tennis aujourd'hui dans un état de dégradation préoccupant ?

L'ancien terrain de tennis situé en limite du terrain d'évolution de la rue du stade se trouve depuis plusieurs années dans un fort état de dégradation et constitue un risque pour la sécurité des personnes pouvant s'y trouver, compte tenu de la précarité de certains éléments de la clôture.

La priorité de la municipalité consiste à sécuriser le site pour éviter d'éventuels accidents. La commune étudiera en cours de mandat les conditions de son éventuelle réhabilitation dans le cadre d'un projet d'aménagement plus global du site en vue de le destiner aux loisirs des habitants.

I. Quelle évolution pour le dossier d'aménagement de la rue d'Hermé ?

Le projet est actuellement en cours de finalisation sur le plan technique en vue du lancement de la procédure de marché public à l'automne prochain.

Les travaux pourraient démarrer à la fin de l'hiver prochain. Ils sont à ce jour estimés à environ 148 000 €.

Ils seront subventionnés par le Département à hauteur de 45 000, le solde étant pris en charge par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

La vie à l'école

L'année scolaire s'est poursuivie et les élèves de l'école maternelle ont pu profiter de quelques animations malgré le contexte sanitaire.

Le 19 mars, pour célébrer le Carnaval, les élèves sont venus déguisés à l'école et ils ont défilé en musique dans la cour de récréation l'après-midi sous une pluie de confettis. C'est un évènement joyeux qui a été très apprécié des enfants.

Un animateur de la réserve naturelle de la Bassée est intervenu à l'école à deux reprises. Les petits ont d'abord travaillé en ateliers en classe le 11 mars puis ils ont pu découvrir le milieu naturel de leur village au cours d'une ballade le 3 juin.



Toujours en lien avec la nature et grâce à un parent d'élève, les écoliers de la classe de petite et grande sections ont observé pendant plusieurs jours des œufs installés dans une couveuse. Ils ont pu voir éclore les œufs et découvrir les petits poussins qui ont été nommés : Champion, Vianney, Petit Escargot, Lune, Porte Bonheur, Bouton d'or, Inari, Vaillant et Gendarme. Champion est né le premier, d'où son nom !

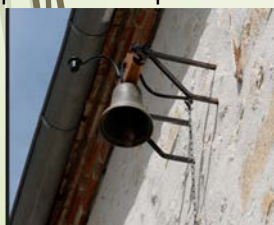
Le 22 juin, les enfants sont allés au cinéma de Provins où ils ont profité de la projection de cinq courts-métrages mettant en scène de drôles de marionnettes formant une équipe de secours toujours prête à venir en aide.



La fin de l'année scolaire rime aussi avec la remise des prix. Le jeudi 1^{er} juillet, les enfants ont reçu chacun deux livres offerts par la municipalité. Ils étaient très fiers d'eux !

En septembre, chacun retrouvera le chemin de l'école avec une particularité pour la prochaine rentrée : les élèves entrant au CP et résidant à Chalaute resteront à l'école maternelle pour y faire leur année de CP. L'effectif au sein du RPI étant très élevé pour la rentrée prochaine, cela permet de mieux répartir les effectifs dans toutes les classes. Et ce n'est pas dû à la naissance des neuf petits poussins !

Enfin, si vous passez devant la cour de l'école, levez les yeux vers la mairie, vous pourrez apercevoir la cloche qui a été rénovée par les employés communaux.



DING DONG ! La rentrée vient de sonner !

L'animation

Pâques



Le week-end de Pâques a été synonyme de gourmandises pour les Chalautriers !

La mairie n'a malheureusement pas pu maintenir sa chasse aux œufs au vu des conditions actuelles, mais les conseillers ont remis aux enfants des petits poussins et œufs en chocolat le dimanche 4 avril.

Le lundi 5 avril, c'était au tour du Foyer Rural d'organiser un rallye de Pâques destiné aux familles dans le respect d'un protocole sanitaire strict. Pour mériter la récompense tant convoitée, endurance et observation étaient de rigueur pour trouver les indices cachés dans tout le village du stade jusqu'au Paradis.



La course cycliste

Le dimanche 30 mai, une impressionnante course cycliste a traversé notre commune. Le départ a été donné à Sourduin en début d'après-midi, les cyclistes sont arrivés très rapidement par la rue de Chalautre, sont descendus en bas de la rue du 27 août 1944 pour ensuite repartir vers Soisy-Bouy, puis en passant par le Bois aux Dames ils sont revenus à Sourduin. Ils ont effectué cette boucle à sept reprises en moins de trois heures.

La prochaine course cycliste aura lieu le samedi 18 septembre et le dimanche 19 septembre 2021. Les coureurs arriveront par la rue du 27 août puis prendront la Voie aux Vins et la rue d'Hermé (en direction d'Hermé). Ils effectueront plusieurs tours selon leur catégorie le samedi de 9h à 12h30 puis de 13h à 16h et le dimanche de 9h à 11h et de 13h45 à 17h15.

Pas de vélos électriques en vue mais un sacré coup de pédale !



L'animation

14 juillet – Chalautre la Petite en fête

La météo déprimante du 14 juillet n'a pas eu raison de nous ! Les festivités ont été reportées au dimanche 18 juillet et le soleil était enfin au rendez-vous. Après une année sans manifestation, il était temps pour notre village de retrouver la convivialité et l'esprit de fête tant apprécié de tous.

Dès 16 heures, enfants et parents sont venus tester les jeux en bois mis à disposition. Les enfants, très pressés de compléter leur passeport de jeux pour avoir un jouet et une boisson gratuite, ne se sont pas lassés.



Une nouveauté cette année, les jeux ont laissé place peu avant 19 heures au concours de la meilleure quiche et du meilleur cake organisé par le Foyer Rural. Un jury de gourmands a eu la lourde tâche de départager les meilleures recettes. Dix cuisiniers ont participé et les deux vainqueurs ont reçu des chèques cadeaux à dépenser sur le marché de Chalautre. Les quiches et cakes ont ensuite été dégustés en apéritif avec le verre de l'amitié.

Puis le barbecue n'a pas cessé de chauffer pendant plusieurs heures puisque trois-cents repas ont été vendus. Une belle réussite ! Les visiteurs étaient très satisfaits.



L'animation

14 juillet – Chalautre la Petite en fête



Vers 22 heures, des lampions ont été distribués aux enfants puis les familles ont monté la rue de la Croix Blanche jusqu'au stade où nous avons pu assister à un feu d'artifice haut en couleurs ! La soirée s'est achevée avec un lâcher de lanternes japonaises dont la vente a été entièrement reversée à l'école maternelle.



Vivement le 14 juillet 2022



Foyer Rural

Une jonquille pour l'institut Curie



Le 13 mars, le Foyer Rural en collaboration avec la mairie a organisé une vente de jonquilles, stylos, carnets, pin's... en faveur de l'Institut Curie qui se situe à Paris. Tous les bénéfices de cette vente, d'un montant de 589€, ont été reversés à l'Institut qui mène des recherches scientifiques pour la lutte contre le cancer et qui accompagne des patients qui y sont hospitalisés.

L'animation

Un parcours de randonnée à Chalaudre

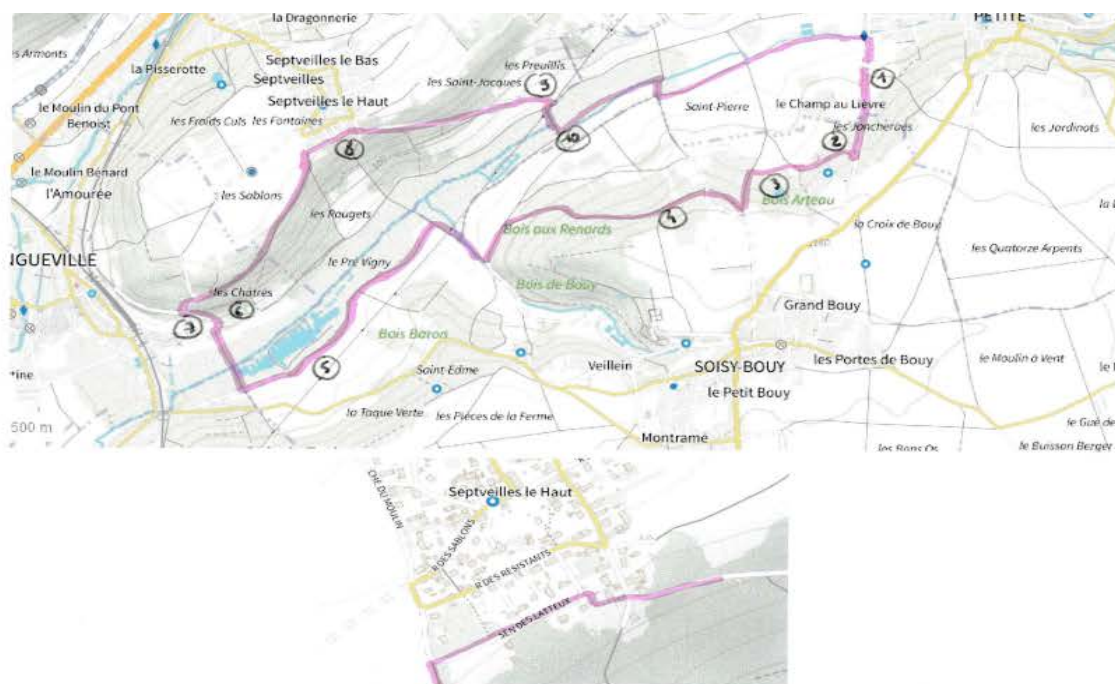
10,5 KM 2H20 montée 206 m descente 206 m

- 1** Cimetière
- 2** TERRIER DE BLAIREAUX
- 3** emprunter la bande de jachère qui longe le bois
- 4** ANCIENS QUAIS DE CHARGEMENT DES GLAISIERES
- 5** ANCIENNES TOURBIERES (cf document Mme Palanchini)
- 6** TENNIS ET TERRAIN DE BOULES DE LONGUEVILLE ANCIENNE CARRIERE
- 7** AJECTA (musée vivant du chemin de fer)
- 8** SENTIER DES LATTEUX (au bout de la rue, ne pas tourner à gauche, emprunter la bande d'herbe en face qui se dirige à droite puis rapidement à gauche pour rejoindre la route forestière en face de vous qui redescend sur la vallée de Méances)



9 en bas de la route forestière prendre à droite sur quelques mètres puis 1er chemin à gauche

10 juste avant le pont en bois prendre la sente sur la gauche qui longe le ruisseau des Méances et la suivre jusqu'au bout.



Bonjour à tous,

Nous tenions à vous informer de toutes les activités que le Foyer rural de Chalautre-la-Petite a proposé en 2020-2021, malgré la crise sanitaire du COVID qui a été un frein à de nombreuses animations.

En effet, toutes les sections se sont arrêtées dès le mois d'octobre et nous avons donc dû réfléchir à de nouveaux événements.

A l'occasion de la fête des rois, nous avons ainsi offert une part de galette à chaque adhérent au foyer rural. Puis pour la Saint-Valentin, afin d'aider les restaurateurs de Provins, il a été proposé à quatre restaurants d'organiser la commande et la livraison de leur menu en salle des fêtes. Une rose a été offerte à chaque repas commandé.

Les Chalautriens ont bien joué le jeu et nous les en remercions. L'opération a donc été reconduite pour Pâques, avec cette fois deux restaurateurs. Le week-end de Pâques a également été l'occasion d'un rallye pour enfants dans Chalautre, avec de beaux paniers de chocolats à gagner. Ce parcours a permis de faire découvrir la commune aux villageois. Dommage qu'il y ait manqué un peu d'enfants participants !

Dernièrement, nous avons fait la fête des mères avec deux restaurateurs. La fête des pères a été l'occasion d'organiser un loto à la maison, faute de pouvoir le faire en salle des fêtes, comme celui de la Saint-Valentin.

Nous vous avons également proposé de venir nous aider à peindre les sujets de Noël, qui décoreront le village en décembre prochain. Quelques personnes se sont proposées pour donner un petit coup de pinceau. Nous tenions à remercier l'ébéniste chalautrien qui nous découpe gentiment les personnages, ainsi qu'un autre habitant qui nous fournit les palettes dont nous avons besoin.

Nous cherchons toujours de la laine, pour terminer certains décors, ainsi que des guirlandes et des boules de Noël. N'hésitez pas à nous contacter.

2021 a aussi été la dernière année de notre professeure de gym, qui nous a accompagné pendant plus de 30 ans ! L'activité sera reprise et vous pourrez vous y inscrire après notre assemblée générale du 10 septembre.

Le foyer rural

Parmi les nouveautés de cette année : une randonnée à Nogent-sur-Seine, des cours de couture mais aussi un concours de quiches et de cake salé organisé à l'occasion du 14 juillet, reporté au 18 juillet en raison de la météo. Nous les reconduirons l'année prochaine.

Pour terminer, nous avons fait une première collecte de produits d'hygiène au printemps, pour les associations de la région qui en avait grandement besoin. La collecte a été un succès et nous renouvelerons l'opération pour les mois d'octobre-novembre.

Nous vous attendons nombreux pour la rentrée, en espérant vous voir encore plus nombreux au sein du Foyer rural,

A bientôt

Le Foyer rural de Chalautre-la-Petite



Nous reprendrons les activités après l'assemblée générale du 10 septembre, sauf indications contraires à cause du COVID.

- Gym senior (mercredi matin 9h30-12h30)
- Gym des copines (jeudi soir)
- Couture (mardi soir, 2 fois par mois)
- Piano (lundi soir)
- Echecs (samedi après-midi)
- Cuisine (selon disponibilité)
- Do-In (vendredi matin)
- Randonnée

Vous pouvez encore vous inscrire aux cours de piano et au Do-In !

Evénements à venir

○ **Assemblée générale du 10 septembre à 18h en la salle des fêtes**

Les adhérents recevront une convocation par mail ou courrier. Ouvert aux non-adhérents qui souhaitent découvrir les activités du foyer.

○ **Journées du patrimoine les 18 et 19 septembre.**

Le foyer rural tiendra une buvette devant l'église avec vente de boissons et de gâteaux, en collaboration avec la mairie.

○ **Brocante le dimanche 26 septembre.**

Les habitants pourront s'installer devant chez eux. Pas de réservation en avance, le placement se fera en allant dès 6h30.

3€ les 3 mètres minimum.

Buvette et barbecue le midi.

○ **Sortie au zoo de Beauval du samedi 2 octobre au dimanche 3 octobre**

○ **Journée ramassage « Chalautre propre » le dimanche 17 octobre, en collaboration avec la mairie.**

○ **Sortie au parc Nigloland pour Halloween le dimanche 24 octobre**

○ **Loto en début d'année**

○ **Un voyage en Andalousie est prévu en avril-mai.**

Culture et animation

- **Le week-end du 18 et 19 septembre** : la commune participera aux Journées Européennes du Patrimoine et accueillera une course cycliste organisée par Sourdun, en collaboration avec la commune.

Voir le programme dans le flyer !



- **Le dimanche 26 septembre** : la compagnie de théâtre Errance sera également présente dans notre village et organisera des petits ateliers et une représentation à 17h00.

Voir le programme dans le flyer !



Infos pratiques et quelques dates

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Depuis peu, notre commune fait partie du nouveau Plan Particulier d'Intervention puisque nous nous trouvons dans un rayon de moins de vingt kilomètres autour de la centrale nucléaire de Nogent-Sur-Seine. Suite à cet élargissement du PPI, une première campagne de distribution des comprimés d'iode a débuté en septembre 2019 avec l'envoi aux foyers concernés de bons de retrait en pharmacie. Depuis le printemps 2021, les comprimés d'iode sont envoyés directement aux domiciles des personnes qui ne les auraient pas retirés en pharmacie. **Si vous n'avez toujours pas vos comprimés, vous pouvez vous les procurer dans l'une de ces pharmacies partenaires munis d'un justificatif de domicile.** Le retrait est gratuit.

CNPE de Nogent-sur-Seine : 18 pharmacies

PHARMACIES	COORDONNÉES
Pharmacie BOHLER	7/9, rue Voltaire Sellières, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie CAEL-DEROUET	43, rue de la Boule d'Or, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie CAPON	12, grande Rue, 77114 Gouaix
Pharmacie CHARLES-LEVY	19, rue Picard Vallot, 10350 Marigny-Le-Châtel
Pharmacie CHOPPIN	35, rue de la Coordenerie, 77160 Provins
Pharmacie GANDON - JOUET	69, rue de la Boule d'Or, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie JABET	Centre commercial, Avenue de la Voulzie, 77160 Provins
Pharmacie LE PELLEC PHARMACIE BOIVIN	237, rue Gornet Boivin, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie MUTUALISTE SOCIETE MUTUELLE COOPERATIVE	99, rue Gornet Boivin - 3, rue Carnot, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie NAIGEON	52, rue de Provins, 77560 Villiers Saint-Georges
Pharmacie NONAT-LAPORTE	14, rue de la Friperie, 77160 Provins
Pharmacie PICCOLO	Lieu-dit Les Murs, 13, rue de l'Avenir, 77650 Longueville
Pharmacie RAMBERTI	193, rue Aristide Briand, 10100 Romilly-sur-Seine
Pharmacie RAUDIN	9, rue Jules Charonnat, 10400 Traînel
Pharmacie SASPORTES	18, rue de la Libération, 10510 Maizières-La Grande Paroisse
Pharmacie SEURAT	16, rue du Val, 77160 Provins
Pharmacie SEURAT	15, place Saint-Ayoul, 77160 Provins
Pharmacie THOUVENIN	Boulevard Maximilien Robespierre et avenue Diderot, 10100 Romilly-sur-Seine

Infos pratiques et quelques dates

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1**
Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment

- 2**
Je me tiens informé(e)

- 3**
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

- 4**
Je limite mes communications téléphoniques

- 5**
Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

- 6**
Je me prépare à une éventuelle évacuation


www.distribution-iode.com
0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

502 001 317 RCS Paris - Radiation L/Communication - AFF 05H 2016

 **ASN** AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLEAIRE

 **Liberté • Egalité • Fraternité**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 **EDF**

Vous trouverez des brochures explicatives en mairie ou sur le panneau d'affichage.

Infos pratiques et quelques dates

Don du sang

Mobilisez-vous pour un don du sang qui sauve des vies !

Prenez rendez-vous sur : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Pour la première fois, Chalautre vous accueille pour un don du sang le samedi **25 septembre de 10h à 16h** à la salle des fêtes organisé par l'EFS,

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

Accueil - Entretien préalable au don - Prélèvement 7 à 10 min - Pausse 30+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.

1 HEURE : Accueil, Entretien préalable au don, Prélèvement (7 à 10 min), Pausse 30+

3 VIES SAUVÉES : Globules rouges, Leucocytes, Plaquettes

Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Être âgé de 18 à 70 ans (et 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (et au moins 55 kg pour les dons de plasma/plaquettes)
- Être muni(e) d'une pièce d'identité ou de sa carte de donneur
- Respecter un délai minimum de 8 semaines entre 2 dons de sang
- Pensez à prendre avec vous :
 - la confirmation de votre RDV envoyée par Email et/ou SMS
 - l'attestation de déplacement dérogatoire au motif de « l'assistance aux personnes vulnérables » ou d'une déclaration sur l'honneur indiquant « aller donner mon sang » si les consignes gouvernementales en vigueur l'exigent (pendant le créneau horaire du couvre-feu / en confinement)

Par précaution, vous ne pouvez pas donner votre sang si :

- Vous avez bénéficié d'une transfusion sanguine ou d'un don d'organe
- Vous avez séjourné au Royaume-Uni, plus d'un an consécutif, entre 1980 et 1996
- Vous avez consommé de la drogue par voie intraveineuse

Dans certaines situations, vous devrez attendre avant de pouvoir donner votre sang :

- 1 jour après un soin dentaire (soin) ou un détartrage
- 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques, une extraction dentaire ou une pose de couronne
- 14 jours après l'apparition des symptômes d'un épisode infectieux
- 4 mois après un piercing, un tatouage
- 4 mois après une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de 34h
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria) ou d'autres parasites comme le **maladie de Chagas** (sauf pour le don de plasma)
- 6 mois après l'accouchement et pas pendant la grossesse

N'oubliez pas : avant de prendre RDV et de vous déplacer, vérifiez votre éligibilité au don de sang !
Faites le test en ligne : dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Puis-je donner ? » ou Appli Don de sang
Attention, les résultats du test ne remplacent pas l'entretien préalable au don

CHALAUTRE LA PETITE
le samedi 25 septembre de 10:30 à 16:00
SALLE DES FETES
110, RUE DE PROVINS

Don de sang possible avant et après l'injection de vaccin contre la COVID-19 sans délai d'ajournement. Se munir d'une pièce d'identité. Il est recommandé de ne pas être à jeun.

Partagez votre passion, donnez votre sang !
Rendez-vous sur notre site
dondesang.efs.sante.fr

Infos pratiques et quelques dates

Les pharmacies de garde

2021 PERMANENCES DES PHARMACIES DE PROVINS

Légende des pharmacies de garde
(voir calendrier ci-contre)

P	Pharmacie Provenoise - M. CHOPPIN 35, rue de la Cordonnerie Tél. 01 64 00 00 52 Fax 01 64 08 94 71
C	Pharmacie CENTRALE - M^{me} SEURAT 16, rue du Val Tél. 01 64 00 00 07 Fax 01 60 67 87 29
F	Pharmacie de la Friperie - M^{me} NONAT 14, rue de la Friperie Tél. 01 64 00 00 09 Fax 01 64 60 17 84
S	Pharmacie St Ayoul - M^{me} SEURAT 15, Place Saint Ayoul Tél. 01 64 00 00 89 Fax 01 64 00 00 03
V	Pharmacie VAL DU CHATEL - M^{me} CHOPPIN C.C. Champbenoist Tél. 01 64 00 00 98 Fax 01 60 67 72 56

2021 PERMANENCES DES PHARMACIES DE PROVINS

Légende des pharmacies de garde
(voir calendrier ci-contre)

P	Pharmacie Provenoise - M. CHOPPIN 35, rue de la Cordonnerie Tél. 01 64 00 00 52 Fax 01 64 08 94 71
C	Pharmacie CENTRALE - M^{me} SEURAT 16, rue du Val Tél. 01 64 00 00 07 Fax 01 60 67 87 29
F	Pharmacie de la Friperie - M^{me} NONAT 14, rue de la Friperie Tél. 01 64 00 00 09 Fax 01 64 60 17 84
S	Pharmacie St Ayoul - M^{me} SEURAT 15, Place Saint Ayoul Tél. 01 64 00 00 89 Fax 01 64 00 00 03
V	Pharmacie VAL DU CHATEL - M^{me} CHOPPIN C.C. Champbenoist - Tél. 01 64 00 00 98 Fax 01 60 67 72 56

LOCATIONS ET LIVRAISONS D'APPAREILS MEDICAUX

Pèse-bébé, tire-lait, aérosoliseurs, fauteuils roulants
déambulateurs et lits médicaux électriques

Horaires d'ouverture de la semaine
Le matin de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 14h à 19h

Pharmacie VAL DU CHATEL
Du Lundi au Samedi
de 9h à 20h

HORAIRES DES PERMANENCES

En semaine du mardi au samedi jusqu'à 20h
Le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 20h
selon les panneaux des permanences affichés sur les pharmacies

SERVICE DE GARDE

En semaine après 20h et le dimanche après-midi
s'adresser au Commissariat, Place du 29ème Dragon - Tél. 01 60 52 21 30
Les dimanches et jours de fêtes ouverture de 10h à 12h30

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 J Thierry	F	1 D Alphonse	S	1 M Gilles	P	1 V Thé de/E	C	1 L Toussaint	C	1 M Florence	S
2 V Marlinien	C	2 L Julien Eymard	S	2 J Ingrid	S	2 S Léger	S	2 M Jourdes Défu	P	2 J Viviane	C
3 S Thomas	P	3 M Lydie	F	3 V Grégoire	F	3 D Gérard	S	3 M Hubert	S	3 V François Xav	F
4 D Florent	V	4 M Jean-M. Viann	C	4 S Rosalie	C	4 L Fr. d'Assise	S	4 J Charles	F	4 S Barbara	C
5 L Antoine	P	5 J Abel	F	5 D Raïssa	C	5 M Fleur	C	5 V Sylvie	C	5 D Gérard	C
6 M Mariette	F	6 V Transfiguratio	S	6 L Bertrand	C	6 M Bruno	P	6 S Bertille	F	6 L Nicolas	C
7 M Raoul	C	7 S Gaëtan	F	7 M Reine	S	7 J Serge	F	7 D Carine	F	7 M Ambroise	S
8 J Thibaut	S	8 D Dominique	F	8 M Nativité	F	8 V Pélagie	S	8 L Geoffroy	F	8 M Imn. Conçopto	P
9 V Amandine	P	9 L Amour	F	9 J Alain	P	9 S Denis	C	9 M Théodore	C	9 J Pierre Fourie	F
10 S Ulrich	S	10 M Laurent	P	10 V Inès	C	10 D Ghislain	C	10 M Léon	S	10 V Flomarc	C
11 D Benoît	S	11 M Claire	S	11 S Adelphe	P	11 L Firmin	C	11 J Armisties 1918	S	11 S Daniel	P
12 L Olivier	S	12 J Clarisse	C	12 D Apollinaire	P	12 M Wilfried	F	12 V Christian	F	12 D Jeanne F.C.	P
13 M Henri et Joë	F	13 V Hippolyte	F	13 L Aimé	P	13 M Géraud	P	13 S Brice	P	13 L Lucie	P
14 M Pharamond	P	14 S Evarist	F	14 M Croix Glorieux	F	14 J Juste	S	14 D Sidoine	P	14 M Odile	C
15 J Donald	C	15 D Assomption	V	15 M Roland	S	15 V Thérèse d'A	C	15 L Albert	P	15 M Ninon	S
16 V ND Mt Carmel	S	16 L Arnel	P	16 J Edith	C	16 S Edwige	F	16 M Marguerite	F	16 J Alice	F
17 S Charlotte	P	17 M Hyacinthe	C	17 V Renaud	P	17 D Baudouin	F	17 M Elisabeth	S	17 V Gaël	P
18 D Frédéric	V	18 M Hélène	S	18 S Nadège	S	18 L Luc	F	18 J Aude	C	18 S Gaëtan	S
19 L Arslene	P	19 J Jean Eudes	F	19 D Emilie	S	19 M René	S	19 V Tanguy	P	19 D Urbain	S
20 M Marina	C	20 V Bernard	P	20 L Davy	S	20 M Adeline	C	20 S Edmond	C	20 L Théophile	S
21 M Victor	F	21 S Christophe	S	21 M Mathieu	P	21 J Céline	P	21 D Prie. de Mari	V	21 M Pierre	F
22 J Marie Madelei	S	22 D Fabrice	S	22 M Maurice	S	22 V Elodie	F	22 L Cécile	C	22 M F. se Xavière	C
23 V Brigitte	P	23 L Rose de Lima	S	23 J Constant	F	23 S J. de Capistr	P	23 M Clément	S	23 M Armand	S
24 S Christine	C	24 M Barthélemy	P	24 V Thècle	C	24 D Florentin	P	24 M Flora	F	24 V Adèle	P
25 D Jacques	C	25 M Louis	C	25 S Hermann	C	25 L Crispin	P	25 J Catherine	P	25 S Noël	P
26 L Anne, Joachim	C	26 J Natacha	F	26 D Côme et Dami	V	26 M Dimitri	S	26 V Delphine	C	26 D Eléane	F
27 M Nathalie	F	27 V Monique	S	27 L Vinc. de Paul	C	27 M Emeline	F	27 S Sévin	F	27 L Jean	F
28 M Samson	S	28 S Augustin	F	28 M Venceslas	F	28 J Jude	C	28 D Jacq. de la M	F	28 M Innocents	S
29 J Marie	P	29 D Sabine	F	29 M Michel	P	29 V Narcisse	P	29 L Saturnin	F	29 M David	P
30 V Juliette	C	30 L Fiacre	F	30 J Jérôme	S	30 S Bienvenue	C	30 M André	P	30 J Roger	C
31 S Ignace de L.	S	31 M Aristide	C			31 D Quentin	V			31 V Sylvestre	V

Infos pratiques et quelques dates



Ouverture du centre de santé rural de la Brie Est

A compter du 1^{er} octobre 2021

Prise de rdv dès le 1^{er} septembre

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'importance de la désertification médicale dans notre territoire, un collectif d'élus et de professionnels de santé, s'est mobilisé pour qu'un centre de santé puisse offrir aux habitants des prestations de santé de proximité.

Organisme à but non lucratif, **le centre de santé ouvrira ses portes à Longueville** au 1, place Simone Veil. Par la suite des antennes sont prévues à Gouaix et Les Ormes sur Voulzie.

Il sera ouvert à tout public.

Dans un premier temps, seront proposées des consultations effectuées par un **médecin généraliste** ainsi que des consultations de **deux sages-femmes**, chacune à temps partiel.

❖ Quelles sont les heures d'ouverture du centre de santé ?

Le centre de santé est ouvert tous les jours de la semaine. Les horaires de consultation sont variables selon les professionnels de santé et des plannings effectués chaque semaine pour assurer la continuité de l'offre de soins.

❖ Quelles sont les offres de soins proposées par les sages-femmes ?

Elles sont multiples et les sages-femmes peuvent prescrire :

La contraception, notamment la pilule, la pose d'implant et la pose de stérilet, le suivi de grossesse, le suivi gynécologique de prévention (les frottis par exemple...), la préparation à l'accouchement et la rééducation du périnée suite à l'accouchement

❖ Je souhaiterais prendre un rendez-vous, quelle procédure ?

Dès le 1^{er} septembre, il convient d'appeler le 01.60.67.20.75 ou bien de se rendre directement au centre de santé où vous serez pris en charge par une secrétaire qui gèrera directement votre demande.

La gérante

Danielle Ben Hammo

Le Maire de Gouaix

Jean Paul Fénot

Le Maire de Les Ormes sur Voulzie

Yannick Maury


Le Maire de Longueville

Philippe Fortin

La fourrière

Depuis janvier 2019, la commune a signé une convention avec le groupe SACPA situé à Chailly-en-Brie. La mairie peut donc contacter ce centre animalier si des animaux errent dans le village afin qu'ils y soient placés. C'est une mesure prise à la fois pour la sécurité de l'animal mais aussi pour la sécurité des habitants de la commune.

Ci-dessous, vous trouverez quelques informations sur le fonctionnement de la fourrière et les conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire:



GROUPE SACPA

Centre animalier de Chailly en Brie
Chenil le Paré RD 934 - 77120 CHAILLY EN BRIE
Tel. 01.64.75.49.74 Fax. 01.64.75.49.01

**Horaires d'ouverture au public
sauf jours fériés**
Lundi au vendredi : 09h00 - 17h30
Samedi : 09h00 - 13h00

Seine et Marne (77), Marne (51),
Oise (60), Seine St Denis (93)

Les demandes d'interventions seront
faites uniquement par les services habilités

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.


Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.
Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2021	
Forfait fourrière	99,00€ *
Identification puce électronique	75,00€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	90,00€
Vaccin rage + passeport	50,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.
Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, supplément de 11,00€ TTC pour les chats et 18,00€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

SAS SACPA – Siège social : 12, place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX
Tél : 05.53.89.60.59 - Fax : 05.53.93.90.38 - contact@sacpa.fr
Capital de 455 100 EUROS – SIRET : 393 455 316 00470 – NAF 9609Z
www.groupesacpa-chenilservice.fr



Journée Défense et Citoyenneté

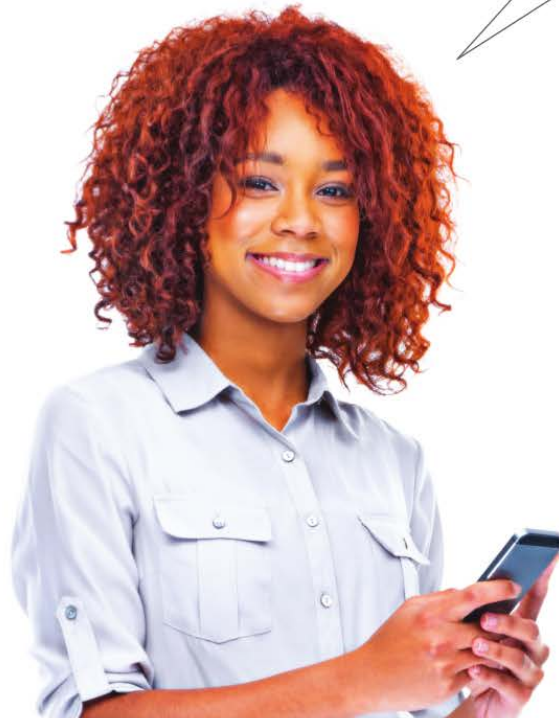
L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



ANIMATEUR



ENCADRANT



MAIRIE



PARTENAIRE

Ministère des armées/maJDC.fr - Crédits Photos : iStock, Fotostock/Agoodart, Freepress, Shutterstock, E. Hubert - SDA / COM 2017 - 10/2017



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toitures) : DP

Auvent, préau

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation

- < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20m² : DP



DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface :

aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES
PARABOLE
VELUX
DP

VERANDA,
TERRASSES COUVERTES

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

GARAGE

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

FACADE
RAVALEMENT
DP

CREATION FENETRE
DP

PISCINE

- < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100m² ouverte : DP
- < 100m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

CABANE BOIS OU BETON

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

PORTAIL
DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

* si ces travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

Point environnement

Syndicat de l'eau

Une page internet est dédiée au syndicat de l'eau (SNE77) que vous pouvez consulter sur : <https://www.s2e77.fr/>

L'entretien des sites (le château d'eau et la source) est géré par le syndicat.

Dorénavant, il est possible de créer un compte sur le site <https://www.s2e77.fr/> en cliquant sur l'onglet « MON ESPACE REGIE SNE77 » pour suivre l'évolution de vos consommations et régler vos factures en ligne.

Les conteneurs de tri

Les conteneurs de tri situés près de l'étang aux canards ont été déplacés à la sortie du village, en haut de la rue de Chalaudre.



Sur ces conteneurs, les agents communaux ont installé des tiges qui permettent de tenir le couvercle ouvert facilitant le dépôt de vos déchets recyclables.

D'autres conteneurs se trouvent rue des Geaises, près de l'entreprise Maire TP. A cet endroit, se trouve aussi une benne pour y déposer les vêtements.



Point environnement

La réouverture de la déchetterie

Le 16 Juillet 2021, la déchetterie située chemin des Grattons à Provins a rouvert.

Horaires :

Lundi	14h-17h
Mardi	9h-12h30 / 14h-17h
Mercredi	9h-12h30 / 14h-17h
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h-12h30 / 14h-17h
Samedi	8h30-17h20
Dimanche	Fermé

Conseils aux usagers pour accéder à la déchetterie :

- 1 passage par jour, par foyer et par déchetterie.
- Seulement 5 véhicules autorisés en même temps sur la déchetterie.
- L'agent ne pourra pas vous aider au déchargement.
- Pas de prêt de matériel (pelle, balai...).

<https://www.smetom-geeode.fr/smetom/fermeture-due-au-covid-19/>

Un ramassage gratuit des encombrants est prévu sur le village prochainement par le SMETOM.

Point environnement

INFORMATION STOP AUX DÉCHETS VOLANTS !



NON

OUI

Les déchets ou tout autre bien qui s'envolent des remorques posent 2 problèmes fondamentaux :

1- Cela engendre un risque majeur au niveau de la sécurité des autres usagers de la route.
Les objets qui s'échappent d'une remorque non bâchée peuvent entraîner des accidents ou des dégâts importants.

2- Ces objets sont rarement récupérés par leurs propriétaires et génèrent de la sorte des déchets dans l'espace public, à charge des autorités locales de les récupérer et de les évacuer.

Attention : Le décret n° 2015-337 du 23 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets.

Les contrevenants peuvent faire l'objet d'une amende, il s'agit d'une infraction au code de la route.

Collecte de bouchons en plastique

L'association Bouchons 89 vous invite à participer à cette immense collecte de solidarité qui permet d'acheter du matériel (amélioration des conditions de vie) à des personnes en situation de handicap.

Cette action repose sur un « système D », 100% bénévole, sans aucun budget de fonctionnement, tous les fonds collectés à partir de la vente des bouchons sont redistribués. Notre association présente un double intérêt : aspect solidarité/social et environnemental.

Pour déposer vos bouchons en plastique dans Chalautre, vous pouvez vous rendre dans l'un de ces lieux de collecte : la bibliothèque (pendant les heures d'ouverture), à l'école maternelle et sur le marché le jeudi matin.



BOUCHONS 89

Point environnement

RAPPELS

Les feux de jardins

Conformément aux dispositions de l'article R.541-8 du code de l'environnement, les déchets verts produits par les particuliers tels que, par exemple, les déchets issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres ou de débroussaillage, sont assimilés à des déchets ménagers.

Or, l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne interdit le brûlage de tout déchet ménager, que ce soit à l'air libre ou au moyen d'incinérateurs individuels.

En conséquence, **les déchets verts ne peuvent être brûlés** ni à l'intérieur des propriétés privées ni sur le domaine public communal.

Les infractions à cette interdiction peuvent donner lieu à verbalisation et entraîner des peines d'amendes (contravention de 3^{ème} classe de 450 € maximum).

A défaut de pouvoir réutiliser sur place ces déchets verts (paillage ou compostage) ils doivent être systématiquement déposés dans les déchetteries du secteur.

Masques

Les masques anti-covid sont certes jetables, mais PAS N'IMPORTE où !

Leur abandon sur le domaine public affecte durablement notre environnement et peut favoriser la circulation du virus.

JETEZ-LES dans vos poubelles privées ou, à défaut, dans les poubelles implantées dans les espaces publics communaux.

MERCI par avance.

Un petit moment de détente

Mots mêlés

Rues de Chalautre-la-Petite



Ç C T U G M U C A V F X O I P M U Z D S A P I N S	BOIS DE LA BARRIERE
X H D S L U K J I I T W U W A M W O G T D Q T J C	BOUCHOT
X H E O P Q P V V E B Q R C Y N S G T V N W J Ç G	CHEVRE
Ç J B I E B Y S C I O G R A T T E C H I E N S E V	CROIX BLANCHE
K W Y S V X R C Q L U R Ç X V I E X Z A V F V P O	ESCARGOT
W C K Y L T L Z N L C R D I E G A U D A R S Z X C	FONTAINE D'ORSON
K S D B S S V T J E H G V P R Q E Y E A M D K D T	GARENNE
P O E O K G V B H V O F M I F S M L F Y X I V W Q	GAUDARS
R U T U N A A R X I T O L O L H T A I L L A N T S	GEAISES
O R G Y R R C C W G S N Ç T U L H K N A N V N X M	GRATTE CHIENS
V D Z J Z E A V J N N T T F H L E L S U T Y Q N H	GUE AUX CHEVEAUX
I U Q Q A N Y I T E E A P T Z Z I C B Z O W U W A	HERME
N N P K C N J O R W I I V S B W C N E A Z U Ç G U	LONGUEVILLE
S L R V K E G Y N M D N Y Ç R Ç E X S N X U I P R	MEANCES
M O D U G R Q D V O I E A U X V I N S J D Y M J E	MOULINS
J N R V A E S B O I S D E L A B A R I E R R E H S	PARADIS
U G J C S A A E B A K O Ç O P C E M D J Z P I Q V	PROVINS
X U S M P R D I D H N R H I Q T H A H C Z T A E P	SAPINS
M E A N C E S S S T M S X X E I T E W Z O Y N S R	SOISY BOUY
Y V R G H D K Q S E E O G L C S D K V E P U I I L	SOURDUN
Z I G R N E J Ç D T S N N P Ç Y G H C R C P C X B	STADE
D L O S T S R E M H G U E A U X C H E V E A U X G	TAILLANTS
Z L E W X G V M E V I N G T S E P T A O U T A X U	VIEILLE VIGNE
B E D W P E U E E U K Z H E B Y M O E L X H R D G	VILLECENDRIER
P A R A D I S X B R V J Y Q V N M T O R P O Y Ç S	VINGT SEPT AOUT
H H C C R O I X B L A N C H E W Ç L L O G Z G V X	VOIE AUX VINS



Premier PACS de l'année 2021:



Madame le Maire a célébré le premier PACS de l'année 2021 entre M. Thomas DUTOT et Mme Faustine EVRAT.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Des Chalautriers nous ont quitté :

- Thérèse NORIOT dans sa 89^{ème} année, le 24 février 2021. Elle était la fille de Madeleine et Théophile Noriot, qui fut maire de Chalautre.
- Jean Dubuisson dans sa 95^{ème} année, le 08 juin 2021.



Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et nous les invitons à venir se présenter en mairie.

Si vous souhaitez faire part d'événements (mariage, naissance, décès), nous avons besoin de votre autorisation pour les publier dans le prochain Chalautrier.

Numéros utiles

Samu	112 ou 15
Commissariat de police	01 60 52 21 30
Pompiers	18 ou 01 60 67 84 46
Médecins et pharmacies de garde Appeler le commissariat	01 60 52 21 30 monpharmacien-idf.fr
Centre anti-poison	01 42 05 63 29
Urgences	01 64 60 40 00
Urgences de l'hôpital de Provins	01 64 60 40 50
Sida info service	0800 20 22 23
Mission locale du provinois Emploi des jeunes de 16 à 25 ans	01 60 67 04 50
S.O.S Enfance maltraitée	0800 20 22 23 ou 119
S.O.S Amitié	0820 066 066
Clinique/St Brice	0826 399 930
APS Contact (Addiction)	01 64 08 99 47

Le CHALAUTRIER

Si vous souhaitez vous faire connaître

- Vous avez un talent
- Vous avez une idée
- Vous êtes artisan

Faites en profiter notre commune.

Contact :

communication-mairie@chalautrelapetite.fr

CHALAUTRE-LA-PETITE – La Rue Principale



ÉTÉ 2021